

Plan directeur 2016-2017

Mission

La mission de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) consiste à aider les gouvernements des Premières nations à concevoir et à maintenir des régimes d'impôt foncier justes et efficaces et à s'assurer que les communautés des Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier, de même que leurs contribuables, retirent le maximum d'avantages de ces régimes.

Mandat

L'article 29 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) définit le mandat de la CFPN comme suit :

« La Commission a pour mission :

- a. de protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et de promouvoir une vision commune de ce régime à travers le Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;
- b. de veiller à ce que le régime d'imposition foncière des premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des premières nations;
- c. de prévenir ou de résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;
- d. d'aider les premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;
- e. d'offrir de la formation aux administrateurs fiscaux des premières nations;
- f. d'aider les premières nations à atteindre un développement économique durable par la perception de recettes locales stables;
- g. d'encourager la transparence du régime d'imposition foncière des premières nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;
- h. de favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des premières nations;
- i. de conseiller le ministre quant au développement du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont pris. »

L'article 83 de la *Loi sur les Indiens*

Aux termes d'un accord avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, la CFPN donne des conseils relativement à l'approbation des règlements pris en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* et offre des services aux Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'impôt foncier en vertu de cet article.

Table des matières

Résumé 1

Aperçu de 2016-2017 3

- Appui de la CFPN à l'égard du mandat de la ministre d'AANC 4
- La vision de la Commission de la fiscalité des premières nations 4
- Priorités de la CFPN pour 2016-2017 6

Profil de la Commission 10

- Structure 10
- Gouvernance 10

Résumé du rendement de 2015-2016 par rapport aux objectifs 12

Évaluation et risques externes 15

- L'incertitude économique mondiale 15
- Évaluation de l'environnement politique fédéral à l'égard des Autochtones 15
- Évaluation de l'environnement politique des Premières nations 16
- Stratégie de gestion des risques pour 2016-2017 17
- Évaluation de la Stratégie de gestion des risques pour 2015-2016 18
- Évaluation des ressources de la Commission 18

Objectifs, stratégie et mesures du rendement pour 2016-2017 21

- Services intégrés 21
- Élaboration des politiques 22
- Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation 24
- Communications 25
- Éducation 26
- Gestion des différends et négociations 27

Plan de travail de la Commission pour 2016-2017 29

Plan financier de la CFPN pour 2016-2017 32

- Rendement financier pour 2014-2015 et 2015-2016 32
- Budget 2014-2015 par rapport aux résultats réels et budget 2015-2016 par rapport aux prévisions 34
 - Revenus réels pour l'exercice 2014-2015 34
 - Dépenses réelles pour l'exercice 2014-2015 34
 - Dépenses réelles en capital pour l'exercice 2014-2015 35
 - Prévisions des revenus pour l'exercice 2015-2016 35
 - Prévisions des dépenses pour l'exercice 2015-2016 35
 - Prévisions des dépenses en capital pour l'exercice 2015-2016 35
- Plan financier de 2016-2017 à 2020-2021 35

Abréviations

AANC	Affaires autochtones et du Nord Canada
AFP	Administration financière des Premières nations
AIPRP	Accès à l'information et protection des renseignements personnels
CCT	Conseil consultatif des terres
Centre Tulo	Tulo Centre of Indigenous Economics
CFPN	Commission de la fiscalité des premières nations
CGFPN	Conseil de gestion financière des Premières Nations
CNDEA	Conseil national de développement économique des Autochtones
DFIT	Droits fonciers issus des traités
DPPN	Droit de propriété des Premières nations
GPN	<i>Gazette des premières nations</i>
LAF	Logiciel d'administration fiscale
LGF	<i>Loi sur la gestion financière des premières nations</i>
LLO	<i>Loi sur les langues officielles</i>
TAR	Taxe autochtone sur les ressources
TPSPN	Taxe sur les produits et services des Premières nations

Résumé

La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) est active depuis 2007. La CFPN cherche à optimiser les avantages des régimes d'impôt foncier et de recettes locales des Premières nations pour les administrations fiscales des Premières nations, leurs contribuables et tous les Canadiens et Canadiennes. Pour la neuvième année consécutive, la CFPN a atteint les objectifs établis dans le Plan directeur de l'exercice précédent.

En plus d'une évaluation du rendement de la CFPN par rapport à ses objectifs pour 2015-2016, le présent Plan directeur comporte une évaluation de l'environnement politique, des risques cernés pour 2016-2017, ainsi qu'une stratégie de gestion des risques. Les priorités et les plans de travail établis par la CFPN pour l'exercice 2016-2017 en réponse à ces risques sont les suivants :

- Le maintien du soutien opérationnel et du cadre réglementaire pour plus de 150 Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier;
- Élargir le soutien aux Premières nations qui mettent en œuvre leur compétence fiscale et répondre à la demande croissante en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et dans le Canada Atlantique;
- Accroître les possibilités de recettes issues de la LGF pour le nombre croissant de Premières nations intéressées;
- Augmenter le nombre de Premières nations qui utilisent les débentures garanties au moyen de recettes locales de l'AFP;N;
- Appuyer les Premières nations intéressées par les avantages fiscaux provenant de l'exploitation des ressources;
- Répondre à la demande accrue de renforcement des capacités et de programmes de certificat et d'ateliers du Centre Tulo;
- Collaborer avec les autres institutions créées en vertu de la LGF en vue d'élaborer des modifications législatives qui élargissent les options de recettes, favorisent la croissance économique et améliorent l'accès au capital;
- Élargir la portée et l'utilisation de la *Gazette des premières nations* (GPN) en ce qui a trait aux règlements établis en vertu de l'article 81 et de l'article 85;
- Continuer à appuyer les Premières nations intéressées par la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN);
- Étudier les possibilités et les partenariats qui appuient les Premières nations intéressées à avoir des titres de propriété pour leurs terres, un régime d'enregistrement foncier Torrens et un meilleur accès au capital et de meilleurs prêts hypothécaires pour le logement;
- Améliorer les services offerts par la CFPN aux Premières nations et à leurs contribuables grâce à une meilleure gestion des documents sur les contacts avec les clients et à des données d'évaluation et des statistiques fiables, obtenues en temps opportun.

En plus de ces principales initiatives, le présent Plan directeur comporte les activités prévues et les mesures du rendement pour chacun des six secteurs d'activité de la CFPN, un plan de travail pour l'exercice 2016-2017 et un plan financier détaillé.

En s'appuyant sur les priorités du Plan directeur pour 2016-2017 et sur le plan de travail décrit ci-dessus, la CFPN estime ses besoins de financement de la part du gouvernement de Canada au cours de la cinquième année de son accord quinquennal de financement à 6 000 000 \$.

[VERTICAL:] Résumé

Le financement des activités liées au Plan directeur et des initiatives spéciales de la CFPN est fourni par le gouvernement du Canada par le biais d'un accord de financement. Voici, ci-dessous, un sommaire du plan financier pour l'exercice 2016-2017, de même qu'un sommaire du rendement financier de la CFPN au cours des exercices 2015-2016 et 2014-2015.

Sommaire financier			
		Prévisions 2015-2016	Données réelles 2014-2015
Revenus			
Gouvernement du Canada	6 000 000 \$	5 995 160 \$	5 933 948 \$
Gouvernement du Canada – Initiatives spéciales	-	729 116	814 860
Autres	10 000	41 455	31 479
	6 010 000 \$	6 765 731 \$	6 780 287 \$
Dépenses			
Coûts de la Commission	893,085	906 097	844 864
Services intégrés	1 277 130	1 306 476	1 235 087
Activités liées au fonctionnement de la Gazette	145 238	154 465	178 847
Élaboration des politiques	783 911	788 494	803 914
Éducation	596 853	546 986	567 803
Gestion des différends et négociations	248 585	190 893	197 155
Communications	734 777	719 350	716 927
Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation	1 330 421	1 423 854	1 420 725
Initiatives spéciales	-	729 116	814 392
	6 010 000	6 765 731	6 779 714
Excédent (déficit) annuel	- \$	- \$	573 \$

Le présent Plan directeur comporte également les activités prévues et les mesures du rendement pour chacun des six secteurs d'activité de la CFPN, un plan de travail pour l'exercice 2016-2017 et un plan financier détaillé.

Aperçu de 2016-2017

La CFPN est une institution autochtone nationale qui, en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), a le mandat d'aider les Premières nations à mettre en œuvre leur compétence en matière de recettes locales et à accroître leurs recettes par le développement économique, tout en conciliant les intérêts des Premières nations et de leurs contribuables.

La LGF a établi la CFPN et élargi la portée des travaux de son prédécesseur, la Commission consultative de la fiscalité indienne, en accroissant les pouvoirs fiscaux des Premières nations, y compris l'élargissement de l'assiette de l'impôt, des pouvoirs d'emprunt, de la représentation du contribuable auprès de la Commission et les mécanismes de prévention, de résolution et d'arbitrage des différends.

Les Premières nations peuvent exercer leurs pouvoirs d'imposition foncière par le biais de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* ou de la LGF. Le nombre total de Premières nations qui exercent leurs pouvoirs d'imposition foncière en vertu des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés a dépassé le cap des 150, la majorité d'entre elles ayant recours aux pouvoirs accrus d'imposition foncière qui s'offrent à elles en vertu de la LGF.

La fondation de la CFPN repose sur les cinq prémisses clés suivantes :

1. Les Premières nations sont des gouvernements au sein de la fédération canadienne.
2. La compétence et les recettes fiscales constituent la base financière qui permet à tous les gouvernements de soutenir une infrastructure et des services publics de qualité.
3. La compétence fiscale des Premières nations est le fondement des relations financières axées sur les recettes entre les gouvernements provinciaux, fédéral et des Premières nations.
4. La croissance économique augmente les recettes fiscales, ce qui améliore les services et les infrastructures.
5. Les changements fructueux apportés aux politiques et aux compétences des Premières nations sont dirigés par ces dernières, facultatifs et appuyés par les institutions autochtones (nationales).

Ces cinq prémisses de la CFPN appuient l'engagement du gouvernement à « renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat » et sont en harmonie avec celui-ci. La CFPN appuie fermement les engagements du gouvernement. Dans le même ordre d'idées, les secteurs d'activité, services et initiatives de la CFPN sont en harmonie avec les éléments particuliers suivants de la lettre de mandat du Premier ministre à la ministre des Affaires autochtones et du Nord :

- Collaborer avec le ministre des Finances en vue d'élaborer une nouvelle relation fiscale dans le but d'assurer, pour les communautés des Premières Nations, un financement prévisible et durable;
- Favoriser le développement économique et la création d'emplois pour les Autochtones;
- Améliorer les infrastructures physiques essentielles pour les communautés autochtones, notamment la situation des Autochtones en matière de logement;
- Faire des investissements importants dans l'éducation des Premières nations;
- Veiller à ce que les Premières nations aient la capacité de participer, d'examiner et de surveiller des grands projets d'exploitation des ressources.

Le mandat de la CFPN est résumé à l'article 29 de la LGF. La CFPN exploite six secteurs d'activité pour réaliser ce mandat : les services intégrés, l'élaboration des politiques, la révision des règlements et des textes législatifs et réglementation, l'éducation, les communications et la gestion des différends et négociations. La CFPN collabore également avec les Premières nations afin de promouvoir les nouvelles initiatives qui correspondent au mandat. Le tableau ci-dessous résume la façon dont les secteurs d'activité, services et initiatives de la CFPN appuient ces éléments de la lettre de mandat de la ministre d'AANC :

Appui de la CFPN à l'égard du mandat de la ministre d'AANC

Mandat	Service ou initiative de la CFPN à l'appui
Nouvelle relation fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de plus de 150 (et ce nombre continue d'augmenter) régimes de recettes locales des Premières nations et régimes fiscaux de TPSPN; • Appui de l'élargissement des compétences dirigé par les Premières nations en ce qui a trait aux recettes • 12 ans de recherche sur une relation fiscale améliorée • Appui de la Table nationale sur les relations financières de l'APN (1998-2004) • Cadre de la LGF concernant les dépenses fiscales et connexes • Appui de l'adoption facultative dirigée par les Premières nations d'une taxe autochtone sur les ressources
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • 20 ans de recherche et politique à l'appui de la croissance économique des Premières nations • Appui à la conclusion de conventions de services et aux négociations avec les autres gouvernements • Appui à l'intégration de la planification économique et de la planification financière en vertu de la LGF • Tulo Centre of Indigenous Economics (recherche et renforcement des capacités) • Appui de la proposition d'un meilleur registre foncier et d'enregistrement lancée par les Premières nations (réglementation de l'enregistrement des titres Torrens) • Appui d'un cadre juridique prêt à utiliser pour les régimes fonciers, dirigé par les Premières nations (projet de règlement)
Améliorer les résultats en matière d'infrastructure et de logement	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de la planification économique et des infrastructures intégrée • Recettes locales issues de la LGF servant à soutenir l'infrastructure • Appui des débetures garanties au moyen de recettes locales • Proposition d'une institution responsable de l'infrastructure établie en vertu de la LGF • Appui d'options d'amélioration de la situation du logement dirigées par les Premières nations et de l'accès à du capital hypothécaire
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec le Tulo Centre of Indigenous Economics • Bourses à l'intention des étudiants du Centre Tulo • Utilisation accrue de l'apprentissage par l'activité dans les ateliers, les exposés et l'élaboration des politiques
Examen des grands projets	<ul style="list-style-type: none"> • Appui des initiatives dirigées par les Premières nations liées à l'imposition de taxes sur les pipelines et les ressources afin d'assurer l'entrée de financement stable

La vision de la Commission de la fiscalité des premières nations

Au cours des dernières décennies, l'accent au sein des Premières nations s'est éloigné, comme il se devait, du contrôle et de l'influence du gouvernement fédéral et est davantage mis sur le renforcement des capacités afin de permettre une transition efficace vers l'autonomie gouvernementale.

Cet accent est forcé non seulement par la nécessité d'aller au-delà des injustices historiques, mais aussi par l'enracinement de l'article 35 de la Constitution, la reconnaissance du droit autochtone à l'autonomie gouvernementale et au titre ancestral, et par la mise en œuvre de compétences en matière de droit inhérent par le biais de décisions rendues par la Cour suprême dans des affaires concernant la bande de *Matsqui* et la Première nation *Tsilhqot'in*. L'autonomie gouvernementale comprend la conception, le contrôle et la gestion par les Premières nations d'institutions autochtones. La vision de la CFPN est donc la suivante :

- a) promouvoir, élargir, mettre en œuvre et protéger toutes les compétences fiscales des Premières nations;
- b) favoriser la croissance des assiettes fiscales des Premières nations au moyen du développement économique;

c) continuer à être une institution nationale modèle qui offre des services de qualité aux Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier;

4

d) renforcer la compréhension et les capacités des Premières nations en matière d'imposition, de relations fiscales et de développement économique afin d'accroître considérablement le régime fiscal des Premières nations.

La CFPN a connu du succès dans tous les éléments de cette vision en ce qui a trait aux compétences en matière de recettes locales et de services locaux, au développement économique des Premières nations et au rendement des institutions. Il y a maintenant plus de 150 régimes fiscaux des Premières nations dans l'ensemble des provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard. Des recettes fiscales des Premières nations d'environ 1 milliard de dollars en ont été générées depuis 1990. Ces recettes ont été utilisées pour fournir des services locaux et pour construire une quantité importante d'infrastructures communautaires (centres culturels, bureaux gouvernementaux, centres de santé) et économiques (routes, aqueducs et égouts). Les Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier ont contribué au moins 2 milliards de dollars injectés dans de nouvelles constructions¹, ce qui favorise la création d'emplois et d'entreprises et augmente les recettes fiscales. La CFPN a soutenu ces travaux et atteint tous ses objectifs et livré tous les éléments livrables de son plan organisationnel et financier durant ses neuf ans d'existence. Comme le signalait le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) dans son *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* paru en juin 2015 :

« L'impôt foncier permet aux collectivités d'avoir un revenu stable qui peut être réinvesti dans les infrastructures et les services. Grâce à ce revenu, les collectivités sont plus habilitées à prendre des décisions en matière de dépenses, indépendamment du droit de regard du gouvernement fédéral. Pour profiter davantage de l'activité économique des collectivités autochtones, les Premières Nations peuvent aussi tirer parti de la fiscalité foncière dans les réserves. Les Premières Nations ont deux moyens d'établir des cadres d'impôt foncier dans les réserves : adopter des règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens ou en vertu de la LGF. Pour mettre en œuvre ces deux régimes, les collectivités doivent adopter des pratiques de gestion financière responsables, ce qui constitue le fondement de la gouvernance efficace et transparente. Les régimes d'imposition prévus à l'article 83 de la Loi sur les Indiens et à la LGF sont très différents l'un de l'autre. Toutefois, dans l'un et l'autre cas, la bonne gouvernance et l'application d'un cadre d'impôt foncier ressortent comme deux composantes essentielles d'un contrôle financier plus serré, de la prospérité et de l'autonomie. Selon les observations préliminaires, les Premières Nations qui se dotent de règlements administratifs sur l'impôt foncier obtiennent généralement de meilleurs résultats économiques que celles qui n'en ont pas. Les Premières Nations qui appliquent des règlements administratifs sur l'impôt foncier depuis longtemps obtiennent de bien meilleurs résultats que celles qui en possèdent depuis moins longtemps ou qui n'en possèdent pas. »

En résumé, la vision de la CFPN doit devenir la source à guichet unique d'expertise en matière d'imposition foncière des Premières nations. Cela inspirera confiance dans le régime fiscal des Premières nations et favorisera le renforcement des capacités et l'innovation. Elle procurera l'autonomie et la stabilité sur le plan des recettes des Premières nations nécessaires pour établir un véritable cadre de nation à nation soutenu par une nouvelle relation fiscale.

¹ La somme est probablement beaucoup plus élevée que 2 milliards de dollars parce que l'augmentation de la valeur imposable de la construction à Kamloops, Westbank et Squamish à elle seule au cours des 20 dernières années est de plus de 1,5 milliards.

5

Priorités de la CFPN pour 2016-2017

La CFPN fournira des services dans chacun de ses secteurs d'activité et a cerné les priorités suivantes pour 2016-2017 :

Services opérationnels et cadre réglementaire de la CFPN à l'intention de plus de 150 Premières nations exerçant leur compétence en matière d'imposition foncière – Il y a maintenant plus de 150 Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'imposition foncière en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou la LGF. Cela représente plus de 25 % de l'ensemble des Premières nations au Canada. La CFPN offre des services continus et maintient et met à jour un cadre réglementaire visant à appuyer ces Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier. La CFPN consacre ses ressources opérationnelles à réaliser cette priorité. La CFPN fournira les services opérationnels suivants à ces Premières nations en 2016-2017.

Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation – Chaque Première nation qui perçoit de l'impôt foncier élabore et présente des règlements et textes législatifs annuels à la CFPN aux fins d'examen et d'approbation ou pour recommandation d'approbation ministérielle. Les autres Premières nations élaborent ou modifient les lois concernant l'impôt foncier, l'évaluation, la taxe sur les services, la taxe sur l'activité commerciale, les droits d'aménagement, la délégation de pouvoir, la représentation du contribuable ou l'emprunt. La CFPN appuiera l'élaboration de plus d'une centaine de textes législatifs des Premières nations en 2016-2017. L'appui de l'élaboration de textes législatifs comprend la présentation d'exposés aux communautés et de l'aide et des conseils techniques sur les procédures de rédaction, de production et d'envoi d'avis de cotisation.

La CFPN révisera plus de 250 règlements et textes législatifs annuels et environ 20 à 30 autres textes législatifs établis en vertu de la LGF en 2016-2017. Cela demande une participation importante des Premières nations à l'élaboration des textes législatifs, la préparation de la documentation liée à la révision et environ 10 réunions pour appuyer la révision et obtenir l'approbation de ces règlements et textes législatifs par la Commission.

Élaboration des politiques – La mise à jour et l'élaboration de normes et de modèles de textes législatifs constitue une priorité continue. Chaque année, la CFPN examine ses normes et ses modèles de textes législatifs et règlements existants afin de déterminer si des révisions sont nécessaires en raison de décisions des tribunaux, de changements apportés aux lois et aux politiques du gouvernement, d'innovations dans le domaine de l'administration de l'impôt foncier, de questions politiques uniques liées aux Premières nations ou du règlement de différends. En 2016-2017, des révisions des normes et des modèles de textes législatifs seront nécessaires pour appuyer l'entrée en vigueur des modifications apportées à la LGF, de même qu'aux règlements connexes.

Éducation et formation – La CFPN appuiera la formation accréditée et l'éducation par l'entremise du Tulo Centre of Indigenous Economics. La CFPN offre du soutien opérationnel et des bourses aux étudiants admissibles. La CFPN collabore également avec le Centre Tulo en vue d'organiser des ateliers et des webinaires aux Premières nations portant sur les conventions de services, l'optimisation des avantages des droits fonciers issus de traités (DFIT), l'impôt foncier et d'autres formes d'imposition de taxes locales, et le fonctionnement du logiciel d'administration fiscale (LAF). La demande de services éducatifs, de formation et d'accès au LAF augmente sans cesse et la CFPN appuiera la croissance continue du Centre Tulo en 2016-2017 afin d'offrir plus de cours et d'ateliers et d'accentuer la recherche.

Communications – La CFPN offre du soutien en matière de communications aux Premières nations, contribuables et gouvernements et présente des exposés sur l'impôt foncier à un éventail d'auditoires nationaux et régionaux, y compris des associations professionnelles, le gouvernement, des associations de contribuables et les Premières nations. La CFPN prévoit présenter plus de 30 exposés en 2016-2017. La CFPN publie également son bulletin d'information trimestriel *Ouvrir le sentier*, participe à des conférences et des salons commerciaux et professionnels et élabore des ressources documentaires pour appuyer les Premières nations qui exercent leur compétence fiscale.

Gestion des différends et négociations – La CFPN appuiera la gestion des différends et les négociations liées au régime de recettes locales. Ces services comprennent l'appui des négociations de conventions de services, de la compétence fiscale des Premières nations, des augmentations des taux d'imposition, des dépenses fiscales et de l'élaboration de textes législatifs et de systèmes liés à la représentation du contribuable. L'expérience nous montre que les services de gestion des différends et de soutien à la négociation sont souvent requis durant l'exercice de nouvelles compétences fiscales et la mise en œuvre de nouveaux régimes fiscaux. La CFPN continuera également de maintenir une liste de médiateurs et à donner de la formation sur la médiation et le règlement des différends.

Services intégrés – La CFPN fournit une structure de gouvernance, de gestion financière, de planification stratégique et organisationnelle pour appuyer la prestation de services opérationnels, la promotion et l'élaboration de nouvelles initiatives, la publication de plus de 250 textes législatifs chaque année dans la *Gazette des premières nations* et le soutien logistique complet concernant quatre assemblées générales de la Commission, les réunions des comités et au moins huit réunions de révision des lois.

Mise en œuvre des modifications approuvées à apporter à la LGF et promotion des nouvelles modifications à apporter à la LGF – En prévision des modifications apportées à la LGF qui entreront en vigueur au début de 2016, la CFPN travaillera sur l'élaboration des normes, politiques et procédures visant à appuyer ces modifications en 2016-2017. La CFPN collaborera également avec les autres institutions financières et le Canada en vue de promouvoir les nouvelles modifications à apporter à la LGF afin d'améliorer son efficacité, d'élargir les possibilités de recettes pour les Premières nations, d'accroître l'accès au capital et d'appuyer l'autonomie institutionnelle.

Élargissement de la portée de la LGF – Les institutions créées en vertu de la LGF ont connu du succès à venir jusqu'ici et leur expansion pourrait favoriser une nouvelle relation fiscale des Premières nations, un accès accru au financement de l'infrastructure et de meilleurs résultats économiques. La CFPN collaborera avec les autres institutions financières et le gouvernement fédéral en vue d'examiner les options d'élargissement de l'utilisation et de la portée de la LGF. La CFPN préparera particulièrement un document sur la vision et un plan quinquennal afin d'appuyer les nouveaux pouvoirs fiscaux en vertu de la LGF proposés, l'élargissement des secteurs d'activité et une institution à guichet unique pour la compétence fiscale des Premières nations afin de soutenir un plus grand nombre de Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier. Ce travail, combiné à des travaux similaires réalisés par les autres institutions, favorisera l'élaboration d'une proposition conjointe visant à élargir la portée de la LGF.

Régimes fiscaux des Premières nations au Manitoba, en Ontario et au Canada Atlantique – Il y a un intérêt croissant pour l'imposition et les conventions de services soutenues par les deniers publics issus de l'impôt foncier de la part des communautés adhérant aux DFIT du Manitoba et des Premières nations en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. En 2016-2017, la CFPN mettra l'accent sur l'augmentation des ressources consacrées à l'expansion du nombre de Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier dans ces provinces au moyen d'ateliers et de la présentation d'exposés s'adressant aux Premières nations et aux contribuables.

Promotion d'un recours accru à la titrisation des recettes locales – Les Premières nations ont affiché un intérêt limité à l'égard du financement de l'infrastructure au moyen de la titrisation des recettes locales. Parmi les principales raisons expliquant cette lenteur d'adoption, il y a le fait que plusieurs Premières nations ne disposent pas de recettes locales suffisantes pour financer des améliorations importantes de l'infrastructure économique. La CFPN collaborera avec d'autres institutions et le gouvernement fédéral en vue d'aider les Premières nations qui adhèrent à la LGF à accroître leurs recettes locales grâce à la croissance économique, en utilisant davantage les outils de génération de recettes issues de la LGF et en élargissant les possibilités de recettes issues de la LGF de façon à ce qu'un plus grand nombre de débentures de l'AFPN soient garanties par les recettes locales.

Expansion de la *Gazette des premières nations* – La *Gazette des premières nations* est la plus importante source de textes législatifs des Premières nations en ligne au Canada. Les Premières nations montrent un vif intérêt à utiliser la *Gazette des premières nations* pour de nouveaux textes législatifs liés aux articles 81 et 85 de la *Loi sur les Indiens*, à la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* et à la *Loi sur les élections des Premières nations*, de même que pour diffuser des avis concernant la tenue d'élections, les possibilités, les politiques et d'autres questions d'intérêt public s'adressant aux Premières nations. La CFPN répondra à cette demande accrue en renforçant les capacités et en augmentant les ressources consacrées au fonctionnement de la *Gazette des premières nations*.

Expansion du Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo) – Au cours des dernières années, la CFPN a été témoin d'un niveau croissant d'intérêt manifesté par les Premières nations et les gouvernements (locaux, provinciaux et fédéral) à l'égard de cours, d'ateliers et de recherche de la part du Centre Tulo. La CFPN collaborera avec le Centre Tulo et AANC en 2016-2017 en vue de générer plus de ressources pour permettre au Centre Tulo d'élargir sa capacité à offrir plus de cours et d'ateliers, à créer un programme de diplôme unique et à développer davantage la recherche.

Promotion de la taxe autochtone sur les ressources (TAR) – L'élaboration de la TAR liée à l'exploitation de pipelines et des ressources en Colombie-Britannique et en Ontario a reçu l'appui vigoureux des Premières nations. Pour les Premières nations favorables à l'élaboration d'une TAR, un élément clé est que la taxe représente une méthode stable pour générer des recettes des aménagements réalisés sur leurs territoires pour favoriser l'amélioration de l'infrastructure et des services des Premières nations. La CFPN sollicitera des ressources pour continuer à soutenir ces Premières nations en 2016-2017 et à promouvoir la conception de l'option de TAR et le cadre réglementaire qui l'entoure.

Proposition d'une nouvelle relation fiscale fondée sur l'impôt et les recettes – La CFPN a soutenu une quantité importante de travaux de recherche et développement concernant la relation fiscale des Premières nations fondée sur des recettes stables et garanties acquises de façon autonome par les Premières nations. La CFPN reconnaît également que l'élaboration de la TAR proposée doit être appuyée par une nouvelle relation fiscale. En 2016-2017, la CFPN propose l'élaboration d'un document de travail portant sur une relation fiscale fondée sur l'impôt et les recettes en vue de le présenter aux Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier et au gouvernement fédéral. La CFPN collaborera également avec AANC en vue d'examiner la capacité de production de rapports statistiques des Premières nations, une fonction anciennement assurée par le défunt Institut de la statistique des Premières nations.

Promotion de la création d'une institution des infrastructures des Premières nations en vertu de la LGF – Des systèmes d'infrastructures durables sont construits sur une solide fondation fiscale et de financement soutenue par l'excellence en matière de planification, de gestion des risques et de construction. La LGF a été conçue pour améliorer l'accès à des possibilités de recettes et de capital à long terme pour l'infrastructure des Premières nations, mais elle ne comble pas suffisamment les lacunes en matière de planification de l'infrastructure et de gestion des risques. La CFPN propose de promouvoir une proposition en 2016-2017 en vue de la création d'une institution des infrastructures des Premières nations en vertu de la LGF conceptuellement modélisée sur les éléments fructueux d'infrastructure Ontario.

Appui continu de la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN) – La CFPN appuiera les Premières nations intéressées à négocier des accords de TPSPN avec le gouvernement fédéral en vue de la mise en œuvre d'une TPSPN sur leurs terres de réserve et collaborera avec elles en ce sens.

Appui continu de l'initiative de Droit de propriété des Premières nations (DPPN) dirigée par les Premières nations – La CFPN collaborera avec les Premières nations en 2016-2017 à la recherche d'un régime efficace d'enregistrement foncier et des titres qui appuie l'accès aux prêts hypothécaires et l'accession à la propriété et qui procure aux Premières nations le même système de droit de propriété que celui dont jouit le reste des Canadiens. La CFPN sollicitera des ressources auprès d'AANC pour faire progresser l'élaboration de modifications législatives concernant cette initiative dirigée par les Premières nations.

Promotion des droits autochtones – La CFPN partagera son expertise et ses connaissances avec les groupes et organisations autochtones en Nouvelle-Zélande, au Pérou et aux États-Unis sur les questions liées à l'imposition foncière et aux droits de propriété. En outre, elle fera son possible pour répondre aux demandes des autres groupes autochtones, en guise d'appui de l'engagement du Canada en ce qui a trait à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Profil de la Commission

Structure

La CFPN est une institution à gouvernance partagée. Le gouverneur en conseil nomme neuf des dix commissaires et, par règlement, le Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan nomme l'autre commissaire, conformément au paragraphe 20(3) de la LGF et à ses règlements. Voici la liste de ces commissaires :

- C.T. (Manny) Jules, Tk'emlúps te Secwépemc, C.-B. (président/PDG)
- David Paul, Tobique, N.-B. (vice-président)
- Céline Auclair, Ph. D., Gatineau, Qué.
- Leslie Brochu, bande indienne de Little Shuswap Lake, C.-B.
- Lester Lafond, Saskatoon, Sask.
- Ken Marsh, Okotoks, Alb.
- Latrica Babin, Canal Flats, C.-B.
- Randy Price, North Vancouver, C.-B.
- Ann Shaw, Châteauguay, Qué.

Il y a actuellement un poste vacant à la Commission, le mandat de William McCue (bande de Georgina Island, Ontario) étant échu depuis novembre 2016.

La CFPN maintient son siège social sur les terres de réserve de la Nation Tk'emlúps te Secwépemc (aux termes du paragraphe 26[1] de la LGF) et un bureau dans la région de la capitale nationale (aux termes du paragraphe 26[2] de la LGF).

La CFPN est soutenue par son secrétariat, qui est doté d'un effectif de 23 équivalents temps plein composé d'employés et de professionnels qui aident la Commission grâce à leur expertise liée à son mandat.

Gouvernance

La CFPN entretient une approche fondée sur les pratiques exemplaires pour assurer sa bonne gouvernance. Elle respecte une politique très détaillée de gouvernance et de gestion. Le président a établi les comités suivants pour appuyer le travail de la Commission :

- Le comité exécutif de gestion
- Le comité de gestion
- Le comité de vérification
- Le comité des taux selon l'article 83
- Le comité de l'éducation
- Le comité des relations internationales
- *Le comité éditorial de la Gazette des premières nations*

Les comités peuvent être composés uniquement de commissaires ou d'une combinaison de commissaires, d'employés et d'autres professionnels, selon le cas.

[VERTICAL:] **Profil de la Commission**

La CFPN compte six secteurs d'activité, indiqués ci-dessous.

1 président et 9 commissaires

Secrétariat de la CFPN

Services intégrés

Gestion de la CFPN

Politiques en matières organisationnelles, de RH et de dotation

Finances et vérification

TI et installations

Soutien administratif en vertu de l'art. 83

Soutien évaluatif

Soutien aux commissaires

Réunions des commissaires

Formation des commissaires et du personnel de la Commission

Gazette des premières nations

Initiatives spéciales

Élaboration des politiques

1. Recherche sur les politiques

2. Politiques liées à l'article 83

3. Politiques liées à la LGF

4. Normes en vertu de la LGF

5. Premières nations autonomes

6. Coordination institutionnelle

7. Procédures de la CFPN

Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation

1. Modèles de règlements

2. Révision des règlements

3. Modèles de textes législatifs

4. Élaboration des textes législatifs

5. Révision des textes législatifs

6. Élaboration de la réglementation

7. Conseils en matière de législation

8. Registre

9. Programme de soutien aux Premières nations

Éducation

1. Prestation des cours

2. Soutien concernant le LAF

3. Processus d'accréditation

4. Recherche

5. Élaboration des programmes éducatifs

6. Formation

Gestion des différends et négociations

1. Facilitation informelle

2. Litiges avec les tierces parties

3. Représentation du contribuable

4. Liste des médiateurs

5. Processus d'examen prévu à l'article 33

6. Négociations à gains mutuels
7. Conventions de services
8. Maintien du processus informel de traitement des plaintes (art. 83)

Communications

1. Bulletins d'information
2. Exposés
3. Rapport annuel
4. Site Web
5. Exigences de la LLO
6. Assemblée générale annuelle

Résumé du rendement de 2015-2016 par rapport aux objectifs

Les mesures du rendement de la CFPN pour son exercice 2015-2016 ont été décrites dans son Plan directeur de 2015-2016. Le tableau ci-dessous présente une évaluation du rendement et les détails sur la mesure dans laquelle la CFPN a atteint ses objectifs en matière de rendement pour 2015-2016.

Objectifs et activités	Mesure du rendement
Services intégrés	
Produire et approuver le Plan directeur, le plan de travail et le plan financier annuels	Terminé
Examiner et réviser les plans stratégique/opérationnel quinquennaux de la Commission	Terminé
Gérer les besoins en capitaux pour le siège social et la RCN	Continu
Formation des commissaires et du personnel et offrir du perfectionnement professionnel	Terminé
Tenir 4 assemblées générales de la CFPN et 6 réunions de révision des textes législatifs	Terminé
Fournir du soutien administratif à la direction et aux comités	Continu
Respecter les exigences en matière d'AIPRP et liées à la production du rapport Info Source	Continu
Gérer la <i>Gazette des premières nations</i> , y compris : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une stratégie de marketing • Élaborer et distribuer du matériel promotionnel • Poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait à la publication des règlements établis en vertu de l'art. 81 et du par. 85.1 de la <i>Loi sur les Indiens</i> et à l'utilisation possible de la GPN par AANC pour l'aider à répondre à ses besoins en matière d'information • Publication d'autres catégories de documents dans la GPN à la suite de nouvelles mesures législatives fédérales (projet de loi C-428) • Accroître l'utilisation du volet de la signification d'avis de la GPN 	Terminé
Gestion de l'information <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre toutes les recommandations issues des travaux avec Bibliothèque et Archives Canada • Réviser et mettre à jour le manuel des procédures de gestion de l'information • Élaborer et mettre en œuvre le système de GRC 	Continu
Gérer les initiatives spéciales <ul style="list-style-type: none"> • L'emprunt sur les débetures au moyen des recettes locales • Le DPPN • Avantages fiscaux de l'exploitation des ressources • TPSPN 	Terminé
Élaborer un PE avec les tribus maories de la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne le renforcement des capacités	En voie d'élaboration
Élaboration des politiques	
Élaborer au moins trois des normes suivantes, solliciter l'avis du public à leur sujet et les présenter à la Commission pour approbation : <ul style="list-style-type: none"> • Taxes sur les activités commerciales (TAC) dans le secteur de l'hébergement ou le secteur minier • Textes législatifs relatifs à l'imposition foncière tenant compte de l'utilisation de districts et transition à partir de services tarifés • Emprunt • Impôt foncier, taux d'imposition et dépenses • Textes législatifs relatifs aux dépenses tenant compte de meilleures méthodes d'établissement des budgets et des rapports, des mesures de contrôle des dépenses, de la signification d'avis et de l'utilisation de districts 	Terminé

<ul style="list-style-type: none"> • Droits d'aménagement (DA) • Imposition en vertu des lois aux termes de l'alinéa 5(1)a) selon des applications régionales • Droits et redevances en vertu de la LGF 	
<p>Réviser les politiques d'impôt foncier en vertu de l'article 83 afin de s'assurer qu'elles reflètent les objectifs stratégiques sous-jacents dans les normes et procédures de la Commission</p>	<p>Terminé</p>

Objectifs et activités	Mesure du rendement
Elaboration des politiques (suite)	
Entamer ou poursuivre la recherche et l'élaboration des politiques dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • L'impôt sur le titre aborigène • La taxe sur le débit des pipelines • Les politiques des Premières nations sur les dépenses relatives à l'imposition foncière • Les réserves détenues conjointement • Les taxes sur l'hébergement dans diverses provinces • Les accords d'exonération d'impôt • Les pratiques exemplaires en matière de procédures d'appel de l'évaluation foncière • Les avantages fiscaux de l'exploitation des ressources – recherche et options • Les pratiques exemplaires en matière de recouvrement de l'impôt • L'impôt foncier sur les biens fonciers et les pipelines – recherche • L'impôt minier dans diverses provinces • Les taxes/impôts perçus sur les services publics • Les DFIT et l'impôt foncier 	Terminé
Entamer ou poursuivre au moins 3 projets avec d'autres institutions parmi la liste suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Les modifications proposées à apporter à la LGF • Le travail en collaboration sur l'élaboration de normes relatives à la production de rapports sur les comptes de recettes locales • L'amélioration de la promotion de la LGF et l'élaboration coordonnée de textes législatifs • La minimisation des conflits entre les textes législatifs liés à l'administration financière et ceux liés à l'impôt foncier • La synthèse du processus et des documents d'emprunt avec l'AFPN • La coordination des emprunts • Le soutien du développement économique des Premières nations 	Terminé
Élaborer un modèle de saisie et de communication des statistiques sur l'impôt foncier des Premières nations	Terminé
Terminer la proposition prébudgétaire	Terminé
Travail d'élaboration des normes relatives à la LGF (modifications à apporter à la LGF en attente)	Terminé
Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation	
Élaborer ou modifier jusqu'à 4 modèles de textes législatifs dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Imposition en vertu des lois aux termes de l'alinéa 5(1)a) selon des applications régionales • Impôt foncier • Emprunt • Taux d'imposition • Dépenses • DA • Droits et redevances • TAC • Imposition en vue de la prestation de services 	Terminé
Réviser les textes législatifs annuels et non annuels créés en vertu de la LGF	Terminé
Réviser et mettre à jour le manuel de révision des textes législatifs	Terminé
Mettre en œuvre les modifications législatives à apporter à la LGF	Terminé
Réviser les règlements relatifs à l'article 83	Terminé
Aider jusqu'à 20 Premières nations dans leur transition vers l'adoption de la LGF	Terminé
Tenir le registre des textes législatifs et des règlements des Premières nations à jour	Terminé
Élaborer ou modifier des modèles de règlements établis en vertu de l'article 83	Terminé
Suivre les développements juridiques, y compris le projet de loi C-428	Terminé
Communications	

Élaborer et publier le Rapport annuel (en versions imprimé et électronique) dans les deux langues officielles	Terminé
Élaborer la stratégie quinquennale de communication	Terminé
Coordonner et élaborer la documentation en vue de l'Assemblée générale annuelle	Terminé
Maintenir le site Web	Continu
Coordonner et élaborer des exposés, y compris une série d'exposés standard	Continu
Distribuer le guide des dépenses tirées des recettes locales et préparer le matériel didactique d'ateliers pour les séances de formation	Terminé
Veiller à ce que la CFPN respecte les exigences liées à la LLO	Continu
Appuyer la communication du DPPN	Continu
Collaborer avec AANC en vue d'appuyer les modifications de la LGF	Continu
Publier le bulletin trimestriel et maintenir la base de données sur la distribution électronique	Terminé
Mettre le matériel de communication à jour, y compris la série de fiches d'information et l'encart pour le bulletin	Terminé
Bibliothèque de contenus élargie, de façon à y ajouter de nouveaux cas de réussite et de nouvelles photos	Terminé

13

[VERTICAL:] **Résumé du rendement de 2015-2016 par rapport aux objectifs**

Objectifs et activités	Mesure du rendement
Éducation	
Révision du cahier de l'étudiant et de l'étude de cas élaborés pour le programme de Certificat en administration fiscale des Premières nations	Terminé
Confirmer les partenariats en vue de la présentation d'une série d'ateliers et examiner les options permettant d'offrir les ateliers en ligne	Terminé
Offrir, par l'entremise du Centre Tulo et de l'UTR, 9 cours accrédités en ligne ou en classe	Terminé
Assurer la maintenance du LAF et le soutien connexe	Terminé
Continuer à appuyer la formation en administration fiscale des Premières nations	Terminé
Élaborer un <i>Manuel d'administration du service de l'éducation</i>	Terminé
Gestion des différends et négociations	
Tenir à jour la liste de médiateurs et offrir la formation	Continu
Coordonner la réponse de la CFPN aux contestations judiciaires visant le régime fiscal des Premières nations	Continu
Appuyer les services fournis en ce qui a trait : <ul style="list-style-type: none"> • À la prestation de services provinciaux d'évaluation aux Premières nations • À l'élaboration de systèmes de relations avec le contribuable • Aux négociations de conventions de services, au besoin • À la gestion financière des comptes de recettes locales 	Continu
Intervenir dans les litiges liés à l'impôt foncier, lorsque la situation s'y prête	Continu
Donner de la formation à la CFPN, à certaines Premières nations et au Centre Tulo <ul style="list-style-type: none"> • Négociation axée sur les gains mutuels • Règlement des différends 	Terminé

Évaluations et risques externes

Chaque année, la CFPN passe en revue l'évaluation des risques externes de l'exercice précédent et évalue l'environnement politique prévu pour l'exercice suivant. En utilisant les renseignements et les demandes des Premières nations, des gouvernements fédéral et provinciaux et des autres institutions des Premières nations, la Commission détermine les priorités de son Plan directeur afin de tenir compte des risques économiques et financiers, des risques législatifs et des risques liés à la demande de services de la CFPN de la part des Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier au cours du prochain exercice.

Incertitude économique mondiale

L'incertitude économique mondiale se poursuivra en 2016 en raison de la lenteur de la croissance à l'extérieur des États-Unis, d'une aversion pour le risque accrue de la part des investisseurs, des menaces sur le plan de la sécurité et des instances d'instabilité politique internationale.

L'incertitude économique réduit la demande de matière première et les prix de celle-ci à un moment où les niveaux de l'offre sont déjà élevés. Les prix du pétrole, du gaz naturel et d'autres matières premières sont demeurés à de faibles niveaux.

La Banque du Canada a abaissé ses prévisions de croissance nationale pour le Canada en 2016 parce que la chute des prix du pétrole réduit les dépenses du consommateur et, donc, la croissance canadienne par le fait même. Les prévisions de croissance économique canadienne de la Banque du Canada sont de 1,7 p. 100 en 2016 et de 2,1 p. 100 en 2017, une diminution par rapport aux prévisions précédentes de 2,3 p. 100 et de 2,6 p. 100.

La baisse des prix du pétrole mine également l'investissement des entreprises et réduit la valeur des exportations canadiennes, écrasant par le fait même toutes les améliorations possibles ailleurs dans les autres sphères de l'économie. La Banque a également prévenu que l'économie à deux vitesses, la matière première et les ressources et la fabrication et services, devraient persister plus longtemps que prévu, malgré les effets positifs de l'allègement antérieur des taux d'intérêt et de la plus faible valeur du dollar canadien.

La diminution de l'investissement dans l'exploitation des ressources et des recettes qui en découlent nuit aux Premières nations à l'échelle du Canada, particulièrement celles qui revendiquent des activités d'exploitation pétrolière et gazière sur leurs terres ou qui ont un engagement avec des promoteurs de projets de mise en valeur des ressources sur leurs terres et territoires à l'heure actuelle.

Évaluation : L'environnement politique fédéral à l'égard des Autochtones

Le gouvernement nouvellement élu est déterminé à établir une relation de nation à nation avec les Premières nations et le Premier ministre a diffusé publiquement les lettres de mandat des membres du Cabinet. Cela permet à la CFPN d'harmoniser clairement ses activités avec les priorités fédérales. À cet égard, les secteurs d'activité, services et initiatives de la CFPN appuient des éléments précis du mandat de la ministre d'AANC énumérés dans la section Aperçu de 2016-2017 (p. 6).

La CFPN prévoit collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral, les autres institutions autochtones et les Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une vision concernant une relation fiscale fondée sur les recettes autochtones qui garantit que les Premières nations sont en mesure de fournir une infrastructure et des services publics durables qui répondent à la norme nationale.

En plus des risques économiques et sur le plan de la sécurité dont il a été question précédemment (qui pourraient modifier les priorités fédérales), les risques pour le gouvernement particuliers à la CFPN en 2016-2017 comprennent notamment :

- la détermination des possibilités législatives de modifier la LGF ou de promouvoir d'autres lois;
- les possibilités de coordination des modifications fiscales apportées par les Premières nations au sein du gouvernement (AANC et le ministère des Finances) et avec les autres institutions autochtones (AFPN, CGF, CNDEA, CCT);
- des retards possibles dans les projets d'infrastructure des Premières nations et leur financement;
- la nécessité de garantir un soutien autochtone accru des projets d'exploitation des ressources afin d'accroître les recettes du gouvernement.

Évaluation : Environnement politique des Premières nations

La portée des engagements à l'égard des Premières nations et des peuples autochtones et leurs gouvernements est sans précédent et les attentes sont élevées. Un examen préliminaire des priorités autochtones exprimées comprend notamment :

- la direction de la conception et de la mise en œuvre de l'enquête sur la disparition et l'assassinat de nombreuses femmes et jeunes filles autochtones;
- la direction du plan de mise en œuvre concernant les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation;
- la direction des processus de révision des textes législatifs précédents adoptés sans consultation suffisante;
- une consultation et un consentement accrus en ce qui a trait aux projets d'exploitation des ressources proposés sur les territoires des Premières nations et autochtones;
- le soutien du gouvernement fédéral en ce qui concerne la mise en œuvre du titre autochtone (*arrêt Tsilhqot'in*) et des droits issus de traités :
 - réduction des contestations judiciaires et des retards liés aux revendications du titre autochtone et de droits fonciers issus de traités;
 - changements apportés aux mandats fédéraux liés aux nouveaux traités et à l'autonomie gouvernementale afin de refléter les décisions de la Cour suprême;
 - meilleurs accords économiques avec des promoteurs de projet d'exploitation des ressources du secteur privé;
 - mise en œuvre de la compétence fiscale et en matière de dépenses des Premières nations liée au titre autochtone et aux droits fonciers issus de traités.
- des recettes considérablement plus élevées pour améliorer l'infrastructure et les services (éducation)
 - une nouvelle relation fiscale qui procure des recettes stables;
 - certaines Premières nations prévoient une relation fiscale fondée sur le transfert et d'autres prévoient une relation fiscale fondée sur les recettes indépendantes (l'imposition foncière);
 - appui du renforcement des capacités afin de mettre la compétence en œuvre et améliorer les services et l'infrastructure.

La CFPN collaborera avec les Premières nations qui cherchent à élargir ou à mettre en œuvre leurs compétences en matière de recettes locales, à faire croître leur économie et leur assiette fiscale, à renforcer leurs capacités administratives, à financer l'infrastructure économique avec des recettes locales et à promouvoir le concept d'une taxe autochtone sur les ressources (TAR) sur leurs territoires.

La CFPN collaborera également avec les Premières nations qui veulent mettre en œuvre un régime d'enregistrement foncier et d'enregistrement des titres plus efficace qui favorise l'accès au capital pour les membres et un meilleur climat d'investissement. Par conséquent, la CFPN a cerné les risques suivants à la suite de cette évaluation préliminaire de l'environnement politique des Premières nations :

- une demande accrue de la part des Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier de promotion d'une relation fiscale fondée sur les recettes;
- une demande accrue de soutien du financement et de la planification de l'infrastructure économique;
- une demande accrue d'élargissement de la compétence fiscale des Premières nations afin de mettre en œuvre l'arrêt *Tsilhqot'in*, comme la TAR proposée;
- une demande accrue de soutien du renforcement des capacités en ce qui a trait à des recettes accrues et à l'élargissement des relations fiscales;
- une demande accrue d'options visant à améliorer les résultats en matière de développement économique, de logement et de TAR.

Stratégie de gestion des risques pour 2016-2017

Le tableau ci-dessous montre comment l'environnement politique externe engendre des risques pour la CFPN. La troisième colonne comprend la stratégie proposée de gestion des risques de la CFPN pour 2016-2017. Les priorités de la CFPN pour 2016-2017 découlent de son évaluation des ressources de la Commission et de cette stratégie de gestion des risques proposée.

Environnement politique externe	Risques pour la CFPN	Stratégie de gestion des risques proposée
Incertitude économique	<ul style="list-style-type: none"> • Les événements économiques ou liés à la sécurité exigent des ressources et détournent l'attention des priorités des Premières nations • Recettes/participation des Premières nations réduites en raison du ralentissement de l'exploitation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien continu à l'égard de l'accroissement et de l'élargissement des recettes et des compétences des Premières nations en vertu de la LGF • Appui de la TAR comme demandé et promotion des options de recettes en vertu de la LGF pour les Premières nations intéressées
Gouvernement fédéral	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les possibilités législatives • Coordination des travaux sur la relation fiscale au sein du gouvernement et avec les autres institutions autochtones • Retards dans le financement des projets d'infrastructure des Premières nations • Soutien aux Premières nations nécessaire en ce qui a trait à l'investissement dans l'exploitation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de promouvoir des options bien élaborées pour réduire les besoins en ressources du gouvernement • Chercher à créer un partenariat avec le ministère des Finances en ce qui a trait à l'établissement d'une nouvelle relation fiscale • Élargir et utiliser les partenariats actuels des Premières nations pour promouvoir la possibilité de relation fiscale • Collaborer avec les Premières nations intéressées, les provinces et le gouvernement fédéral en vue de promouvoir la TAR • Affecter les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les options d'emprunt et de financement de l'infrastructure à partir des recettes locales

Premières nations	<ul style="list-style-type: none"> • Demande accrue en faveur d'une relation fiscale fondée sur les recettes • Demande accrue en faveur de l'imposition des projets d'exploitation des ressources • Demande accrue de soutien des projets d'infrastructure • Demande accrue de renforcement des capacités • Demande accrue en faveur de l'élaboration d'options appuyant le développement économique, le logement et des AR plus rapides 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le gouvernement fédéral et les Premières nations intéressées en vue de promouvoir le concept de relation fiscale fondée sur les recettes • Chercher à obtenir des ressources pour appuyer l'élaboration de la TAR • Mettre en œuvre une stratégie visant à favoriser une infrastructure économique davantage soutenue par les recettes locales • Élargir les cours, les programmes et les ateliers offerts par le Centre Tulo et accroître/ promouvoir l'utilisation du LAF et de la GPN • Continuer d'appuyer les options législatives des Premières nations en ce qui a trait à un meilleur enregistrement des titres fonciers, à des cadres juridiques prêts à utiliser, à l'accès à du capital pour le logement et à des AR plus rapides
--------------------------	---	--

Le tableau ci-dessous présente une évaluation de la stratégie de gestion des risques de la CFPN au cours du dernier exercice. Comme nous l'avons indiqué, la stratégie de gestion des risques de la CFPN a connu beaucoup de succès, mais quelques-uns des risques persistent en 2016-2017, particulièrement ceux qui sont liés à une demande accrue de services, comme l'initiative du Centre Tulo et celle de la TAR.

Évaluation de la Stratégie de gestion des risques pour 2015-2016

Environnement politique externe	Risques pour la CFPN en 2015-2016	Résultat
Gouvernement fédéral	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence accrue pour obtenir les rares ressources dans le cadre du soutien offert par AANC aux Premières nations nécessaire à l'investissement dans l'exploitation des ressources • Financement réduit pour les projets d'infrastructure des Premières nations • Retards dans la promotion des initiatives législatives (LGF, DPPN) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le risque est géré – des ressources supplémentaires ont été affectées • Le risque est géré – Initiative d'imposition d'une taxe autochtone sur les ressources • Aucun nouveau financement de l'infrastructure • Des modifications à apporter à la LGF ont été adoptées par le Parlement • L'initiative du DPPN est en cours
Gouvernements provinciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les pressions financières réduisent l'intérêt pour le partage des recettes • Du soutien des Premières nations est nécessaire pour favoriser l'investissement dans l'exploitation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Le risque est géré – la priorité des options de recettes en vertu de la LGF qui minimisent les répercussions fiscales provinciales a été établie • Le risque est géré – initiative de la TAR
Premières nations	<ul style="list-style-type: none"> • Demande accrue d'imposition des projets liés aux ressources • Demande accrue d'options de recettes en vertu de la LGF • Demande accrue de publication dans la GPN et de LAF • Demande accrue d'appui du DPPN, de la TPSPN et des AR 	<ul style="list-style-type: none"> • Le risque est géré – initiative de la TAR • La demande d'options de recettes en vertu de la LGF est conforme aux projections • La demande de formation et de LAF est conforme aux projections • La demande de publication dans la GPN a augmenté – les ressources sont affectées en conséquence • La demande d'appui du DPPN, de la TPSPN et des AR est conforme aux projections

Évaluation des ressources de la Commission

Depuis 1989, la CFPN et son prédécesseur, la Commission consultative de la fiscalité indienne, ont contribué à mettre en œuvre des changements pratiques progressifs pour les Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier.

Cela comprend des modifications apportées au cadre législatif visant à appuyer l'imposition foncière, le renforcement des capacités administratives afin d'optimiser les avantages liés à l'imposition foncière, l'établissement et la mise en œuvre de normes nationales et d'un cadre de réglementation visant à appuyer les régimes fiscaux des Premières nations, un meilleur climat d'investissement dans les Premières nations, un nouveau système de droit de propriété des Premières nations proposé et, plus récemment, de nouveaux concepts pour les modèles d'imposition des ressources.

Durant cette période, la CFPN a élargi ses ressources organisationnelles pour obtenir ces résultats en reconnaissant que le changement au sein des Premières nations exige un leadership dynamique, une gouvernance stable et transparente, le renforcement des capacités, des innovations bien documentées et des partenariats. Chacune de ces caractéristiques organisationnelles est résumée ci-dessous :

Leadership dynamique – Le président compte quatre décennies d'expérience en matière de gouvernance, de fiscalité et de développement économique des Premières nations. À commencer par la modification législative historique apportée à la *Loi sur les Indiens* en 1988, le président a dirigé plusieurs initiatives législatives, autant à l'échelle provinciale que nationale, y compris la *Indian Self-Government Enabling Act (BC)* (la « Loi habilitante sur l'autonomie gouvernementale des Indiens de la Colombie-Britannique »), la LGF et le DPPN. Neuf commissaires appuient le président. Chacun d'entre eux possède beaucoup d'expérience dans l'établissement et le maintien d'un vigoureux cadre de réglementation en vue de l'exercice de la compétence des Premières nations en matière de recettes locales.

Gouvernance stable et transparente – La CFPN assure le fonctionnement d'un siège social sur les terres de la Première nation Tk'emlúps te Secwepemc et d'un bureau dans la région de la capitale nationale. Une bonne gouvernance transparente engendre un climat de certitude et de confiance entre la CFPN, les Premières nations qui perçoivent de l'impôt et les contribuables. Cela permet à la CFPN de diriger plus facilement les changements ou d'aider les Premières nations intéressées à mettre le changement en œuvre. La CFPN a incorporé des pratiques exemplaires dans sa gouvernance et la gestion des ressources humaines dans ses politiques globales de gestion. Le modèle de gouvernance partagée satisfait aux exigences du Conseil du Trésor et à d'autres exigences que doivent respecter les organismes fédéraux constitués en vertu d'une loi.

La CFPN a maintenu la stabilité du personnel possédant une expertise considérable en matière d'impôt foncier. La CFPN conclue également des contrats avec des conseillers professionnels qualifiés possédant de l'expertise spécialisée.

Ressources en matière de renforcement des capacités – La CFPN offre un continuum de services de renforcement des capacités des Premières nations qui commencent par une recherche approfondie à l'appui de politiques judicieuses qui peuvent évoluer, au fil du temps, de manière à devenir des normes et des modèles de textes législatifs. À l'autre bout de ce continuum se trouve un élément éducatif, le Centre Tulo, qui renforce la capacité accréditée des Premières nations à mettre en œuvre des normes, des lois et des systèmes de façon à ce qu'elles puissent concrétiser les avantages économiques et fiscaux de la LGF. Les administrations financières des Premières nations sont également appuyées par le logiciel d'administration fiscale (LAF) et les services de négociation et de gestion des différends de la CFPN. Chacun de ces éléments du continuum du soutien du renforcement des capacités est décrit brièvement ci-dessous :

a) Recherche – Les politiques, normes et cours de formation de la CFPN reposent sur une vaste fondation de recherche liée aux finances publiques, aux débetures, au droit de propriété, aux recettes tirées de sources autonomes, au potentiel de recettes et à d'autres questions juridiques et politiques d'importance pour la CFPN et les Premières nations.

b) Élaboration des lois, normes et politiques – la CFPN a établi des processus de participation du public transparents en vue de l'élaboration des politiques, normes et lois. Les politiques approuvées constituent la base sur laquelle reposent les normes, qui façonnent à leur tour les modèles de textes législatifs de la CFPN. Au cours des huit dernières années, la CFPN a élaboré et publié 13 normes, 1 procédure et 32 modèles de textes législatifs dans les deux langues officielles.

c) Formation – En partenariat avec le Centre Tulo et l'Université Thompson Rivers (UTR), la CFPN offre les tout premiers programmes de certificat universitaire accrédités en Administration financière des Premières nations et en Économie appliquée des Premières nations. Douze cours liés aux compétences administratives de base ont été élaborés par le Centre Tulo et sont offerts en deux formats novateurs en ligne et en classe. Les politiques, normes et lois publiées sont incorporées dans un programme de cours accrédité applicable aux deux programmes de certificat.

d) Logiciel d'administration fiscale – Le LAF aide les administrateurs fiscaux tout au long du cycle annuel de l'impôt foncier, y compris en ce qui a trait à l'établissement des taux d'imposition, l'impression des avis de cotisation et la gestion de la perception des paiements. Il peut être intégré dans le logiciel de comptabilité des Premières nations. Il est à la disposition de toutes les administrations financières des Premières nations en Colombie-Britannique et en Alberta et sa programmation est en cours en vue de l'utiliser en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse sous peu.

e) Services de négociation et de gestion des différends – La CFPN aide les administrateurs fiscaux et les Premières nations à renforcer leurs capacités de négociation en offrant du soutien au cas par cas. La CFPN offre du soutien à la négociation, à l'arbitrage et au règlement des différends (particulièrement en ce qui a trait aux relations avec les contribuables et aux conventions de services) et tient à jour une liste de médiateurs qualifiés.

L'innovation grâce à la recherche – Les travaux de recherche de la CFPN/CCFI au cours des deux dernières décennies ont appuyé la création de la LGF, de l'initiative du DPPN et, plus récemment, des propositions visant à promouvoir la TAR et à établir une meilleure relation fiscale avec les Premières nations. La CFPN continuera de soutenir et de mener les recherches qui appuient la croissance économique des Premières nations, créent des emplois et génèrent des recettes tirées de l'impôt foncier des Premières nations.

Partenariats – La CFPN a élaboré des protocoles d'entente et des relations de travail avec les organismes suivants :

- Association des administrateurs fiscaux des Premières nations
- Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan
- Tulo Centre of Indigenous Economics
- MIT-Harvard Consensus Building Institute
- Association canadienne de taxe foncière
- Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN)
- Administration financière des Premières nations (AFPN)
- Institut pour la liberté et la démocratie
- Office national de l'énergie
- Université Thompson Rivers
- Centre national de gouvernance des Premières nations
- Indigenous Bar Association
- First Nations Alliance 4 Land Management (FNA4LM)
- Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (NALMA)
- Conseil consultatif des terres des Premières nations
- Land Title and Survey Authority of British Columbia
- Arpenteur général du Canada
- Association canadienne de pipelines d'énergie
- BC Assessment
- Alberta Municipal Affairs

Objectifs, stratégie et mesures du rendement pour 2016-2017

Services intégrés

L'objectif du secteur des Services intégrés consiste à créer un environnement de travail efficace en ce qui concerne les zones de rayonnement de la CFPN et à assurer le bon fonctionnement de la CFPN et de son Secrétariat, conformément aux Parties 2 et 6 de la LGF et à son Plan directeur. Les Services intégrés sont également responsables de la gestion de la *Gazette des premières nations* et de tous les projets ou initiatives spéciaux qu'entreprend la CFPN.

Stratégies et activités

En 2016-2017, les Services intégrés continueront de gérer les activités de la CFPN à l'aide des activités suivantes :

- La production du plan directeur, du plan de travail et du plan financier annuels;
- L'élaboration de plans de mise en œuvre pour les plans stratégique/opérationnel quinquennaux;
- La gestion des besoins en capitaux pour le siège social et le bureau de la région de la capitale nationale;
- L'offre de possibilités de formation et de perfectionnement professionnel pour les commissaires et le personnel;
- La convocation à quatre assemblées générales de la CFPN et à six réunions de révision des textes législatifs;
- L'offre de soutien administratif à la direction et aux comités;
- Le respect des exigences en matière d'AIPRP et des exigences liées à la production du rapport Info Source;
- Le maintien d'un registre des règlements et textes législatifs des Premières nations
- La gestion de la *Gazette des premières nations*, y compris :
 - La publication des textes législatifs établis en vertu de la LGF, des règlements des Premières nations, d'avis, des normes relatives à la LGF, des procédures et des modèles de textes législatifs, et des règlements créés avant 2015 et des règlements établis en vertu de l'article 81 et du paragraphe 85.1 de la *Loi sur les Indiens*;
 - Poursuive l'expansion de la LGF de façon à ce qu'elle soit la voix de tous les textes législatifs des Premières nations;
 - L'élaboration et la distribution du matériel promotionnel de la LGF;
 - Le maintien et la mise à jour du site Web www.fng.ca;
 - La discussion concernant l'utilisation de la LGF par AANC pour aider à répondre à ses besoins en matière d'information.
- L'obtention de ressources supplémentaires pour promouvoir les initiatives spéciales suivantes :
 - TAR – continuer d'appuyer la conception et l'élaboration d'options relatives à la TAR auprès des Premières nations intéressées et du Canada;
 - Relation fiscale fondée sur les recettes – élaborer un document de travail dont le Canada peut tenir compte pour appuyer l'engagement du gouvernement;
 - Institution responsable de l'infrastructure établie en vertu de la LGF – élaborer un document de conception et promouvoir la proposition auprès d'AANC;
 - Continuer de promouvoir l'initiative du DPPN dirigée par les Premières nations – élaborer une proposition que le Canada pourra étudier.

- La mise en œuvre d'un PE avec les tribus maories de la Nouvelle-Zélande afin d'appuyer le renforcement de leurs capacités :
 - Appui des groupes autochtones en Nouvelle-Zélande, au Pérou et aux États-Unis en ce qui a trait aux questions liées à l'impôt foncier et aux droits de propriété, et d'autres groupes autochtones dès que cela s'avère pratique afin d'appuyer l'engagement du Canada en ce qui a trait à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- L'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des régimes de TPSPN auprès des Premières nations intéressées.

Mesures du rendement

Services intégrés

Le Plan directeur, le plan de travail et le plan financier annuels ont été produits et approuvés
 Les plans de mise en œuvre ont été élaborés pour les plans stratégique/opérationnel quinquennaux
 Les besoins en capitaux pour le siège social et la RCN ont été gérés
 Des possibilités de formation ont été offertes aux commissaires et au personnel
 Dix assemblées et réunions de la Commission ont été tenues
 Du soutien administratif a été offert à la direction et aux comités
 Les exigences en matière d'AIPRP et liées au rapport Info Source ont été respectées
 La *Gazette des premières nations* a été gérée, y compris :

- La publication des textes législatifs, règlements, avis, normes, modèles de règlements/textes législatifs, états financiers et autres documents des Premières nations
- La maintenance et la mise à jour du site Web fng.ca

 Les initiatives spéciales ont été gérées et promues
 Le PE avec les tribus maories a été mis en œuvre

Élaboration des politiques

L'objectif du secteur de l'Élaboration des politiques consiste à élaborer et à mettre en œuvre, au moyen d'un processus d'élaboration des politiques transparent, des normes et des politiques efficaces qui appuient de solides pratiques administratives et augmentent le niveau de confiance et de certitude des Premières nations, des contribuables et des investisseurs vis-à-vis l'intégrité du régime de recettes locales des Premières nations.

Stratégies et activités

En 2016-2017, le secteur de l'Élaboration des politiques modifiera ou élaborera une partie ou la totalité des normes suivantes en vue de les présenter à la Commission aux fins d'étude et d'approbation :

- Impôt foncier, taux d'imposition et dépenses;
- Emprunt et capacité accrue d'emprunt;
- Taxes sur l'activité commerciale (TAC) en ce qui a trait à l'hébergement, les pipelines ou l'exploitation minière;
- Signification d'avis liés à la révision de textes législatifs;
- Frais;
- Lois sur les dépenses tenant compte de meilleures méthodes d'établissement des budgets et des rapports, des mesures de contrôle des dépenses, de la signification d'avis et de l'utilisation de districts;
- DA;
- Imposition en vertu des lois aux termes de l'alinéa 5(1)a) selon des applications régionales.

Le secteur de l'Élaboration des politiques appuiera d'autres travaux stratégiques liés à la mise en œuvre de modifications à apporter à la LGF et entreprendra des travaux d'élaboration de subventions tenant lieu d'impôt foncier.

Le secteur de l'Élaboration des politiques révisera les politiques relatives à l'impôt foncier en vertu de l'art. 83 afin de s'assurer qu'elles reflètent les objectifs politiques sous-jacents dans les normes et procédures de la Commission.

Le secteur de l'Élaboration des politiques amorcera ou poursuivra également la recherche dans plusieurs domaines politiques, y compris :

- Une TAR pour l'exploitation minière, les pipelines et les services publics;
- Les propositions de TAC de la part des Premières nations;
- Les politiques des Premières nations sur les dépenses relatives à l'imposition foncière;
- Les taxes d'hébergement dans diverses provinces;
- Les conventions de services visant à appuyer les DFIT;
- Les subventions et les paiements tenant lieu d'impôts fonciers.

De plus, le secteur de l'Élaboration des politiques amorcera ou poursuivra des projets avec d'autres institutions liés :

- aux nouvelles modifications apportées à la LGF;
- à la coordination des emprunts;
- à l'expansion des capacités d'emprunt;
- à une meilleure collecte et diffusion de renseignements à propos de la LGF;
- à des travaux en collaboration sur l'élaboration de normes relatives aux systèmes de gestion financière;
- à la promotion de la LGF et à l'élaboration coordonnée des textes législatifs connexes;
- à l'appui du développement économique des Premières nations;
- aux subventions et les paiements tenant lieu d'impôts fonciers.

Le secteur de l'élaboration des politiques mettra également en œuvre un système permettant de saisir et de communiquer des statistiques sur l'impôt foncier des Premières nations et de produire la proposition prébudgétaire de la CFPN, comme on l'a demandé.

Mesures du rendement

Élaboration des politiques

3 normes ont été approuvées

2 politiques établies en vertu de l'art.83 ont été révisées

Jusqu'à 8 politiques ont été élaborées et la recherche a été amorcée

Des projets avec d'autres institutions ont été amorcés ou se sont poursuivis

Le système de production de rapports statistiques sur l'impôt foncier a été mis en œuvre

La proposition prébudgétaire a été achevée

Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation

L'objectif du secteur de la Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation consiste à assurer l'intégrité des régimes d'impôt foncier des Premières nations et à promouvoir une approche commune à l'échelle du pays en ce qui concerne l'impôt foncier des Premières nations, compte tenu des divergences entre les régimes d'impôt foncier provinciaux. Pour ce faire, ce secteur offre du soutien, sous forme de modèles de textes législatifs et de règlements par exemple, aux Premières nations durant le processus de préparation des textes législatifs, en collaborant avec le gouvernement fédéral pour améliorer le cadre législatif et réglementaire et en révisant les textes législatifs des Premières nations qui lui sont présentés afin d'en assurer la conformité avec le cadre réglementaire.

Le secteur de la Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation suit également les développements législatifs qui peuvent avoir une incidence sur l'exercice de la compétence des Premières nations en matière d'impôt foncier.

Stratégies et activités

En 2016-2017, le secteur de la Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation modifiera ou élaborera jusqu'à quatre modèles de textes législatifs et de règlements à soumettre à l'étude et à l'approbation de la Commission. Ces modèles de textes législatifs et de règlements concerneront les domaines suivants :

- L'imposition en vertu des lois créées aux termes de l'alinéa 5(1)a) selon une application régionale;
- L'impôt foncier;
- Les emprunts;
- Les taux d'imposition;
- Les dépenses;
- Les DA;
- Les frais;
- Les TAC;
- L'imposition en vue de la prestation de services;
- Les modifications apportées aux modèles de textes législatifs nécessaires pour appuyer les modifications à apporter à la LGF.

Le secteur de la Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation offre son appui afin d'assurer la transition des Premières nations vers le régime de la LGF et de mettre en œuvre les nouveaux textes législatifs adoptés en vertu de la LGF. Ses priorités pour 2016-2017 comprendront l'augmentation du nombre de Premières nations qui prélèvent des impôts au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique et qui utilisent leurs recettes locales pour garantir des obligations.

Le secteur de la Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation prévoit effectuer, en 2016-2017, une révision technique de 150 textes législatifs annuels adoptés en vertu de la LGF et de 18 textes législatifs non annuels à soumettre à l'étude de la Commission. Il prévoit aussi de réaliser 50 révisions techniques de règlements pris en vertu de l'art. 83 à soumettre à l'étude de la Commission en vue de ses recommandations au ministre concernant l'approbation des règlements.

Le secteur de la Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation collaborera, en priorité, avec le gouvernement fédéral en vue de mettre en œuvre les modifications apportées à la LGF de juin 2015 et aux règlements adoptés en vertu de la LGF liés à ces modifications. Il élaborera également les nouvelles modifications visant à appuyer et à promouvoir le travail et la vision de la CFPN.

Le secteur de la Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation s'occupera également :

- De réviser et de mettre à jour le manuel de révision des textes législatifs afin de refléter les modifications apportées aux normes et à la LGF;
- De tenir le registre des textes législatifs et des règlements des Premières nations à jour;
- De suivre les développements législatifs.

Mesures du rendement

Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation

4 modèles de textes législatifs ont été produits ou modifiés
Du soutien a été offert à plus de 20 Premières nations
Révision de 168 textes législatifs adoptés en vertu de la LGF
Les modifications législatives ont été mises en œuvre
Le Manuel a été révisé / mis à jour
Révision de 50 règlements
Le registre a été tenu à jour
Modification de modèle(s) de règlement(s)
Le suivi des développements législatifs a été effectué

Communications

L'objectif du secteur des Communications consiste à favoriser la compréhension du régime d'imposition foncière des Premières nations, renforcer les liens de la Commission avec d'autres organisations et avec les gouvernements, promouvoir les pratiques exemplaires et faciliter l'accès aux options et aux outils de génération de recettes locales.

Stratégies et activités

En 2016-2017, le secteur des Communications effectuera les activités suivantes :

- Maintenir le site Web de la CFPN et mettre son contenu à jour, y compris les témoignages de réussite, des photos et des vidéos d'entrevues;
- Publier et distribuer des exemplaires imprimés et électroniques du bulletin d'information trimestriel *Ouvrir le sentier* et maintenir la base de données sur la liste de distribution des courriels aux abonnés;
- Offrir du soutien en ce qui concerne la communication de changements découlant du processus de modification de la LGF;
- Coordonner et tenir un atelier sur les dépenses à partir des recettes locales avec le *Guide des dépenses à partir des recettes locales* à l'appui;
- Coordonner, élaborer et mettre à jour des exposés et d'autres documents de communication, comme des séries de fiches d'information et des encarts dans le bulletin d'information, pour aider les autres secteurs d'activité, dont les initiatives spéciales, comme le DPPN.

Le secteur des Communications se chargera (en collaboration avec celui des Services intégrés) :

- D'élaborer et de publier le rapport annuel, en format imprimé et électronique, dans les deux langues officielles;
- D'élaborer et de coordonner la préparation des documents en vue de l'AGA de la CFPN;
- De veiller à ce que la CFPN continue de respecter les exigences de la LLO;
- De mettre la stratégie quinquennale de communication en œuvre.

Mesures du rendement

Communications

Le site Web a été maintenu

Le bulletin d'information a été publié et la base de données pour la distribution des courriels a été tenue à jour

Les changements découlant de modifications apportées à la LGF ont été communiqués

L'atelier sur les dépenses à partir des recettes locales est prêt à être tenu

Les exposés et la documentation connexe ont été élaborés / mis à jour, y compris les initiatives spéciales

Le rapport annuel a été publié

Les documents en vue de l'AGA ont été élaborés

Les exigences de la LLO ont été respectées

La stratégie de communication a été mise en œuvre

Éducation

L'objectif du secteur de l'Éducation consiste à promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, à élaborer des programmes de formation pour les administrateurs fiscaux des Premières nations et à renforcer les capacités des Premières nations à administrer leurs régimes d'imposition. Il offre ses activités éducatives dans le cadre d'une convention et d'un contrat de travail conclus avec le centre Tulo et en partenariat avec l'UTR. Le partenariat entre le centre Tulo, l'UTR et la CFPN donne aux étudiants l'accès à 14 cours menant à l'obtention d'un certificat accrédité en administration fiscale des Premières nations ou à un certificat accrédité en économie appliquée des Premières nations.

Stratégies et activités

En 2016-2017, le secteur de l'Éducation et le centre Tulo offriront neuf cours accrédités en ligne ou en classe dans le cadre du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations et du programme de certificat en économie appliquée des Premières nations et le secteur de l'éducation accroîtra ses ressources et renforcera ses capacités.

Depuis 2013, la CFPN et le Centre Tulo ont présenté des ateliers axés sur la promotion de l'impôt foncier au sein des communautés des Premières nations. En 2016-2017, la CFPN et le Centre Tulo présenteront des ateliers aux Premières nations ou à des groupes gouvernementaux et élaboreront de nouveaux ateliers, sur demande. Les cours du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations seront mis à jour de façon à y incorporer les modifications apportées à la LGF et les nouvelles exigences.

Le secteur de l'Éducation et le Centre Tulo élaboreront les descriptions de cours et commenceront à élaborer le matériel didactique pour les autres cours de formation accrédités à l'appui de l'administration publique des Premières nations de façon à favoriser le développement économique.

Ce secteur assure également le maintien et le soutien du LAF, l'appui à la formation en administration fiscale des Premières nations, le maintien et la mise à jour du site Web du Centre Tulo, ainsi que le soutien au Centre Tulo et à ses anciens étudiants.

Mesures du rendement

Éducation

9 cours ont été donnés et des ateliers ont été tenus

Une journée de réflexion sur le programme a été tenue pour passer en revue les cours d'administration fiscale et les mettre à jour

Élaboration de descriptions de cours / matériel didactique pour les autres cours de formation accrédités à l'appui de l'administration publique des Premières nations

Le soutien du LAF a été assuré

Le site Web du Centre Tulo a été maintenu

Le soutien au Centre Tulo et à ses anciens étudiants a été assuré

Règlement des différends et négociations

Le secteur du Règlement des différends et négociations a pour objectif d'appuyer les négociations liées à la mise en œuvre des régimes d'impôt foncier des Premières nations et de prévenir les différends liés à l'application des règlements et textes législatifs sur les recettes locales ou d'en assurer le règlement rapide.

Stratégies et activités

En 2016-2017, le secteur du Règlement des différends et négociations continuera de répondre aux demandes de facilitation de négociations et de soutien à la résolution des différends et de tenir à jour sa liste de médiateurs qualifiés. Des possibilités de formation sont offertes aux commissaires, aux employés et aux médiateurs figurant sur sa liste.

Le secteur du Règlement des différends et négociations assurera également la prestation de services de soutien dans les domaines suivants :

- La négociation des contrats liés à la prestation de services d'évaluation provinciaux aux Premières nations;
- La transition des frais de service aux taux d'imposition fondés sur l'évaluation;
- L'élaboration et l'instauration de systèmes de relations avec les contribuables, y compris les textes législatifs sur la représentation des contribuables auprès du conseil;
- La facilitation des ententes de services entre les Premières nations et les gouvernements locaux nécessaires pour appuyer la mise en œuvre des régimes d'impôt foncier ou, sur demande, des ajouts aux réserves et des droits fonciers issus des traités;
- L'amélioration de la gestion financière du compte de recettes locales.

Le secteur du Règlement des différends et négociations interviendra, si nécessaire, afin de coordonner la réponse de la CFPN aux contestations judiciaires du régime fiscal des Premières nations. Le secteur gèrera et coordonnera également les activités de formation sur le règlement des différends et les négociations axées sur les gains mutuels pour le personnel de la CFPN, certaines Premières nations et le Centre Tulo.

Mesures du rendement

Règlement des différends et négociations

Les contrats ont été négociés en vue de la prestation de services d'évaluation provinciaux aux Premières nations

Les systèmes de relations avec les contribuables ont été élaborés et mis en œuvre

La conclusion de conventions de services a été facilitée

La liste des médiateurs a été tenue à jour

Les services de soutien ont été fournis

La formation a été gérée

Plan de travail de la Commission pour 2016-2017

OBJECTIFS, ACTIVITÉS et STRATÉGIES	MESURES DU RENDEMENT
Services intégrés	
Produire et approuver le plan directeur, le plan de travail et le plan financier annuels	Les rapports/plans ont été produits et approuvés
Élaborer les plans de mise en œuvre des plans stratégique et opérationnel quinquennaux	Les plans de mise en œuvre des plans quinquennaux ont été élaborés
Gérer les besoins en capitaux pour le siège social et la RCN	Les besoins en capitaux pour le siège social et la RCN ont été gérés
Formation et perfectionnement professionnel des commissaires et du personnel	Des possibilités de formation ont été offertes aux commissaires et au personnel
Tenir 4 assemblées générales de la CFPN et 6 réunions de révision des textes législatifs	10 réunions de la Commission ont été tenues
Offrir du soutien aux comités et en matière de gestion administrative	Du soutien a été offert
Respecter les exigences en matière d'AIPRP et en matière de production du rapport Info Source	Les exigences en matière de production de rapports ont été respectées
Gérer la <i>Gazette des premières nations</i> , y compris la publication : <ul style="list-style-type: none"> • De textes législatifs en vertu de la LGF • De règlements des Premières nations • D'avis • Des normes, procédures et modèles de textes législatifs établis en vertu de la LGF • D'autres textes législatifs ou documents des Premières nations • De règlements adoptés avant 2015 aux termes de l'art.81 et du paragraphe 85.1 de la <i>Loi sur les Indiens</i> • Une discussion concernant l'utilisation de la GPN par AANC afin de l'aider à répondre à ses besoins en matière d'information • La maintenance et l'amélioration du site Web fng.ca • Poursuivre l'expansion de la GPN de façon à ce qu'elle soit la voix concernant tous les textes législatifs des Premières nations • Élaboration et distribution de documents visant à promouvoir la GPN 	La <i>Gazette des premières nations</i> a été gérée, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • La publication des textes législatifs et règlements, avis, normes, modèles de textes législatifs, états financiers et autres documents concernant les Premières nations • Le site Web fng.ca a été maintenu et mis à jour
Gérer et promouvoir les initiatives spéciales <ul style="list-style-type: none"> • TAR (chercher à obtenir les ressources nécessaires) • Relation fiscale fondée sur les recettes • Infrastructure établie en vertu de la LGF • Continuer de promouvoir l'initiative de DPPO dirigée par les Premières nations • TPSPN 	Les initiatives spéciales ont été gérées et promues
Mise en œuvre du PE avec les tribus maories	Le PE avec les tribus maories a été mis en œuvre

OBJECTIFS, ACTIVITÉS et STRATÉGIES	MESURES DU RENDEMENT
<p>Élaboration des politiques</p> <p>Travailler sur la mise en œuvre du cadre réglementaire afin d'appuyer les modifications apportées à la LGF. Modifier ou élaborer une partie ou la totalité des normes suivantes de la Commission aux fins d'étude et d'approbation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'impôt foncier, des taux d'imposition et des dépenses • De l'emprunt et de la capacité accrue d'emprunt • De la TAC en ce qui a trait à l'hébergement, aux pipelines ou à l'exploitation minière • De la signification d'avis liés à la révision de textes législatifs • Des frais • Des lois sur les dépenses tenant compte de meilleures méthodes d'établissement des budgets et des rapports, des mesures de contrôle des dépenses, de la signification d'avis et de l'utilisation de districts • Des DA • De l'imposition en vertu des lois aux termes de l'alinéa 5(1)a selon des applications régionales 	<p>3 normes ont été approuvées</p>
<p>Réviser les politiques sur l'impôt foncier en vertu de l'art.83 pour s'assurer qu'elles reflètent les objectifs stratégiques sous-jacents dans les normes et les procédures de la Commission</p>	<p>2 politiques en vertu de l'art.83 ont été révisées</p>
<p>Amorcer ou poursuivre la recherche et l'élaboration de politiques dans plusieurs domaines politiques, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La TAR en ce qui a trait à l'exploitation minière, aux pipelines et aux services publics • Les propositions de TAC de la part des Premières nations • Les politiques des Premières nations sur les dépenses relatives à l'impôt foncier • Les taxes d'hébergement dans diverses provinces • Les conventions de services à l'appui des DFIT • Les subventions et paiements tenant lieu d'impôt 	<p>Jusqu'à 8 politiques ont été élaborées et la recherche a été amorcée</p>
<p>Amorcer ou poursuivre les projets avec les autres institutions liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux nouvelles modifications à apporter à la LGF • À la coordination des emprunts • Au renforcement des capacités d'emprunt • À une meilleure collecte et diffusion de renseignements portant sur la LGF • Au travail en collaboration sur l'élaboration de normes relatives aux systèmes de gestion financière • À une meilleure promotion de la LGF et à l'élaboration coordonnée des textes législatifs connexes • Au soutien du développement économique des Premières nations 	<p>Les projets avec les autres institutions ont été amorcés ou poursuivis</p>
<p>Mettre en œuvre un système de saisie de statistiques sur les recettes locales des Premières nations et de production de rapports sur celles-ci</p>	<p>Le système de production de rapports sur les statistiques concernant l'impôt foncier a été mis en œuvre</p>
<p>Achever la proposition prébudgétaire</p>	<p>La proposition prébudgétaire a été achevée et présentée</p>
<p>Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation</p>	

Élaborer ou modifier jusqu'à 4 modèles de textes législatifs dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • L'imposition en vertu des lois aux termes de l'alinéa 5(1)a) selon des applications régionales • L'impôt foncier • L'emprunt • Les taux d'imposition • Les dépenses • Les DA • Les frais • Les TAC • L'imposition en vue de la prestation de services • Les modifications apportées aux modèles de textes législatifs nécessaires pour appuyer les modifications à apporter à la LGF 	4 modèles de textes législatifs ont été produits ou modifiés
Réviser les textes législatifs annuels et non annuels créés en vertu de la LGF au besoin	168 textes législatifs en vertu de la LGF ont été révisés
Réviser et mettre à jour le manuel de révision des textes législatifs afin de refléter les modifications apportées aux normes et à la LGF	Le Manuel a été révisé / mis à jour
Mettre en œuvre les modifications législatives à apporter à la LGF	Des modifications législatives ont été mises en œuvre
Élaborer ou réviser les règlements établis en vertu de l'article 83 au besoin	50 règlements ont été examinés
Aider jusqu'à 20 Premières nations dans leur transition vers l'adoption de la LGF et mettre en œuvre les nouveaux textes législatifs créés en vertu de la LGF	Aider jusqu'à 20 Premières nations
Tenir le registre des textes législatifs et des règlements des Premières nations à jour	Les registres ont été tenus à jour
Modifier des modèles de règlements au besoin	Un ou plusieurs modèles de règlements ont été modifiés
Suivre les développements juridiques	Les développements juridiques ont été suivis

OBJECTIFS, ACTIVITÉS et STRATÉGIES	MESURES DU RENDEMENT
Communications	
Maintenir le site Web	Le site Web a été maintenu
Publier le bulletin d'information trimestriel <i>Ouvrir le sentier</i> et tenir la base de données sur la liste de distribution des courriels à jour	Le bulletin a été publié / la base de données sur la liste de distribution des courriels a été tenue à jour
Appuyer la communication des changements découlant de modifications apportées à la LGF	Les changements découlant de modifications apportées à la LGF ont été communiqués
Distribuer le guide des dépenses à partir des recettes locales et préparer le matériel didactique d'ateliers pour les séances de formation	Le Guide a été distribué et le matériel didactique d'ateliers a été préparé
Coordonner et élaborer des exposés	Des exposés ont été élaborés et présentés
Appuyer l'élaboration de communications et de documents concernant les initiatives spéciales	Des documents ont été élaborés en ce qui concerne les initiatives spéciales
Élaborer et publier (en versions imprimée/électronique) le rapport annuel dans les deux langues officielles	Le rapport annuel a été publié
Coordonner et élaborer des documents en vue de l'assemblée générale annuelle	Les documents en vue de l'AGA ont été élaborés
Veiller à ce que la CFPN respecte les exigences de la LLO	Les exigences de la LLO ont été respectées
Mettre en œuvre la stratégie quinquennale de communication	La stratégie de communication a été mise en œuvre
Éducation	
Offrir, sur demande, des ateliers aux Premières nations et à d'autres groupes gouvernementaux	Des ateliers ont été offerts
Offrir, par l'entremise du Centre Tulo et de l'UTR, au moins 9 cours accrédités en ligne ou en classe et mettre à jour le matériel didactique afin de refléter les modifications apportées à la LGF	9 cours ont été offerts et le matériel didactique a été mis à jour
Élaborer des descriptions de cours / du matériel didactique pour les autres cours de formation accrédités à l'appui de l'administration publique des Premières nations	Des descriptions de cours / du matériel didactique pour les cours ont été élaborés
Tenir à jour et assurer le soutien du LAF	Le soutien du LAF a été assuré
Continuer à appuyer la formation en administration fiscale des Premières nations	La formation en administration fiscale a été appuyée
Maintenir le site Web du Centre Tulo et le mettre à jour	Le site Web du Centre Tulo a été maintenu
Appuyer la remise de diplômes du Centre Tulo dans les deux programmes de certificat et assurer le maintien de liens avec les anciens	La remise de diplômes du Centre Tulo et les liens avec les anciens ont été appuyés
Appuyer le Centre Tulo dans l'accroissement de ses ressources et le renforcement de ses capacités	Du soutien a été offert au Centre Tulo
Gestion des différends et négociations	
Tenir la liste des médiateurs à jour et leur donner de la formation	La liste des médiateurs a été tenue à jour
Coordonner la réponse aux contestations judiciaires visant le régime fiscal des Premières nations	Continu
Des services de soutien ont été fournis en vue de : <ul style="list-style-type: none"> • La prestation de services d'évaluation provinciaux aux Premières nations • La transition des taux d'imposition • L'élaboration de systèmes de relations avec les contribuables • La négociation de conventions de services au besoin • La gestion financière du compte de recettes locales 	Les services de soutien ont été fournis
Intervenir dans les litiges concernant l'impôt foncier lorsqu'il convient de le faire	Continu
Gérer et coordonner la formation pour la CFPN, certaines Premières nations et le Centre Tulo <ul style="list-style-type: none"> • Négociation axée sur les gains mutuels • Règlement des différends 	La formation a été offerte

Plan financier de la CFPN pour 2016-2017

Le plan financier de la CFPN présente les résultats financiers pour l'exercice 2014-2015, les prévisions pour 2015-2016 et les plans pour les exercices 2016-2017 à 2020-2021.

Rendement financier pour 2014-2015 et 2015-2016

À la fin de 2014-2015, l'actif financier totalisait 2,37 millions de dollars et comprenait l'encaisse et les comptes débiteurs. Les prévisions pour l'actif financier à la fin de 2015-2016 sont de 2,38 millions de dollars et comprennent l'encaisse et les comptes débiteurs. Le passif, composé des comptes créditeurs et des contrats payables, totalisait 2,07 millions de dollars à la fin de 2014-2015, et l'on prévoit qu'il sera de 2,03 millions à la fin de 2015-2016.

L'actif non financier de la CFPN, qui comprend les charges payées d'avance et les immobilisations corporelles, totalisait 195 000 \$ à la fin de 2014-2015 et l'on prévoit qu'il sera de 142 000 \$ à la fin de 2015-2016. Les immobilisations corporelles de la Commission comprennent le mobilier, l'infrastructure de la TI, le matériel, les logiciels, les coûts de développement du site Web et les améliorations apportées à ses locaux. La Commission ne possède pas de biens immobiliers et n'a aucune dette. Elle loue des locaux pour son siège social sur les terres de la réserve de la Première nation Tk'emlúps te Secwépemc et à Ottawa pour son bureau de la région de la capitale nationale.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du rendement réel de la CFPN pour l'exercice 2014-2015 et le rendement prévu pour l'exercice 2015-2016 par rapport à ses plans, accompagné d'une explication des écarts importants. Les chiffres cités pour 2014-2015 sont les résultats réels pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015 et les chiffres pour 2015-2016 représentent ceux qui sont prévus pour le 31 mars 2016.

État des activités financières	2014-2015			2015-2016		
	Résultats réels	Budget	Écart	Prévisions	Budget	Écart
Revenus						
Gouvernement du Canada	5 933 948 \$	5 930 948 \$	3 000 \$	5 995 160 \$	5 995 160 \$	- \$
Gouvernement du Canada — Initiatives spéciales	814 860	814 860	-	729 116	729 116	-
Autres	31 479	3 000	28 479	41 455	-	41 455
	6 780 287 \$	6 748 808 \$	31 479 \$	6 765 731	6 724 276	41 455 \$
Dépenses						
Coûts de la Commission	844 864	895 035	50 169	906 097	896 703	(9 394)
Services intégrés	1 235 087	1 253 592	18 505	1 306 476	1 285 571	(20 905)
Activités de la Gazette	178 847	185 871	7 024	154 465	186 115	31 650
Élaboration des politiques	803 914	799 223	(4 691)	788 494	777 712	(10 782)
Éducation	567 803	533 806	(33 996)	546 986	539 979	(7 007)
Gestion des différends	197 155	190 948	(6 208)	190 893	247 941	57 048
Communications	716 927	719 204	2 277	719 350	720 238	888
Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation	1 420 725	1 356 269	(64 456)	1 423 854	1 340 901	(82 953)
Initiatives spéciales	814 392	814 860	470	729 116	729 116	-
	6 779 114 \$	6 748 808 \$	(30 906) \$	6 765 731 \$	6 724 276 \$	(41 455) \$
Excédent (déficit) annuel	573 \$	- \$	573 \$	- \$	- \$	- \$

État de la situation financière	Résultats réels 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016
Actif financier		
Encaisse	2 296 008 \$	2 301 448 \$
Comptes débiteurs	77 305	80 000
	2 373 313	2 381 448
Passif		
Comptes créditeurs	828 236	830 000
Contrats payables	1 246 291	1 200 000
	2 074 527	2 030 000
Actif financier net	298 786	351 448
Actif non financier		
Charges payées d'avance	28 054	30 000
Immobilisations corporelles	166 666	112 059
	194 720	142 059
Excédent accumulé	493 506 \$	493 507 \$
Excédent accumulé		
Investissements dans des immobilisations corporelles	166 666 \$	112 059 \$
Actif disponible et réalisable	326 840	381 448
Excédent accumulé	493 506 \$	493 507 \$

État des flux de trésorerie	Résultats réels 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) annuel	573 \$	- \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	169 007	174 608
Perte découlant de l'aliénation des immobilisations corporelles	-	-
Variations des soldes hors trésorerie	-	-
Comptes débiteurs	47 460	(2 695)
Charges payées d'avance	10 781	(1 946)
Comptes créditeurs et contrats payables	(105 860)	(44 527)
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	121 961	125 440
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(87 205)	(120 000)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	-
	(87 205)	(120 000)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse durant l'exercice	34 756	5 440
Encaisse, début de l'exercice	2 261 252	2 296 008
Encaisse, fin de l'exercice	2 296 008 \$	2 301 448 \$

Budget 2014-2015 par rapport aux résultats réels et budget 2015-2016 par rapport aux prévisions

Revenus réels pour l'exercice 2014-2015

Les revenus pour 2014-2015 se sont élevés à 6,780 millions de dollars, soit 31 000 \$ de plus que le plan budgétisé de 6,749 millions. Les revenus pour 2014-2015 comprennent un montant de 5,934 millions de dollars du gouvernement du Canada pour les activités de base de la CFPN, 815 000 \$ aussi du fédéral, pour les recherches et les travaux réalisés à l'égard des initiatives spéciales, ainsi que des revenus tirés d'autres sources de 31 000 \$ sous la forme d'intérêts bancaires. L'écart par rapport au plan est attribuable à l'accumulation, au cours de l'exercice, d'intérêts bancaires d'un montant supérieur à ce qui était prévu.

Dépenses réelles pour l'exercice 2014-2015

Les dépenses pour 2014-2015 ont été de 6,780 millions de dollars, soit 31 000 \$ de plus que les dépenses budgétisées de 6,749 millions, ce qui donne un excédent de 573 \$ pour l'exercice. Les dépenses liées aux activités de base ont totalisé 5,965 millions de dollars et les dépenses liées aux initiatives spéciales ont totalisé 814 000 \$.

Les dépenses liées aux activités de base ont correspondu aux montants prévus. Les dépenses liées à l'éducation, à la gestion des différends et aux négociations, à l'élaboration des politiques à la préparation et à la révision des règlements et des textes législatifs ont été plus élevées que prévu. Les dépenses supplémentaires liées à ces activités ont été compensées par une réduction des dépenses liées à d'autres activités de la CFPN.

Les dépenses liées aux initiatives spéciales entreprises par la CFPN durant l'exercice ont totalisé 814 000 \$. Ces dépenses étaient liées aux travaux entrepris pour l'Initiative du Droit de propriété des Premières nations et d'autres activités de recherche et correspondaient aux montants prévus. Il y a eu un léger excédent totalisant 470 \$ provenant des activités liées aux initiatives spéciales.

Dépenses réelles en capital pour l'exercice 2014-2015

Les dépenses en capital effectuées durant l'exercice 2014-2015 ont totalisé 87 000 \$ et étaient liées aux achats de mobiliers et de matériel ayant un lien avec la technologie de l'information, y compris le remplacement cyclique d'ordinateurs de bureau et portatifs et les coûts de développement du site Web.

Prévisions des revenus pour l'exercice 2015-2016

On prévoit que les revenus totaux pour l'exercice 2015-2016 seront de 6,766 millions de dollars, soit 41 000 \$ de plus que le montant prévu au budget de 6,724 millions de dollars. Les revenus prévus comprennent un montant de 5,995 millions de dollars du gouvernement du Canada pour les activités de base de la CFPN et de 729 000 \$ du gouvernement du Canada pour les projets spéciaux liés à l'Initiative du droit de propriété des Premières nations, à la recherche et aux initiatives stratégiques liées à l'imposition des ressources autochtones, à la publication des textes législatifs des Premières nations, à l'établissement d'une institution responsable de l'infrastructure économique en vertu de la LGF et à l'élaboration d'une vision organisationnelle. On prévoit que les autres revenus découlant des intérêts bancaires seront de 41 000 \$.

Prévisions des dépenses pour l'exercice 2015-2016

On prévoit que les dépenses totales pour l'exercice 2015-2016 seront de 6,766 millions de dollars et qu'il n'y aura aucun déficit.

On prévoit que les dépenses liées aux activités de base seront de 6,037 millions de dollars, soit 42 000 \$ de plus que les dépenses prévues de 5,995 millions de dollars. On prévoit que les coûts opérationnels liés à la gestion des différends et aux négociations et à la *Gazette* seront inférieurs à ceux prévus. On prévoit que l'écart dans ces secteurs d'activité sera compensé par d'autres revenus plus élevés que prévu, de même que par des coûts liés à la révision des règlements et des textes législatifs et de la réglementation plus élevés que prévu.

Les dépenses liées aux initiatives spéciales devraient s'élever à 729 000 \$, conformément au plan.

Prévisions des dépenses en capital pour l'exercice 2015-2016

On prévoit que les dépenses en capital pour l'exercice 2015-2016 seront de 120 000 \$. Ces dépenses seront liées à l'achèvement des travaux de réorganisation des locaux du siège social de la CFPN, y compris les coûts de mobilier et de matériel et les coûts d'aménagement et à l'acquisition de matériel informatique, qui comprennent notamment les coûts de remplacement de fin de cycle de vie des ordinateurs portatifs et de bureau, de même que les coûts des licences logicielles.

Plan financier de 2016-2017 à 2020-2021

Le budget proposé pour la CFPN pour l'exercice 2016-2017 est équilibré et comporte des recettes et des dépenses prévues dont le montant est établi à 6,010 millions de dollars. Le plan tient compte de revenus de 6,000 millions de dollars provenant du gouvernement du Canada pour les activités de base de la Commission et d'un montant de 10 000 \$ en revenus d'autres sources. Les revenus prévus provenant du gouvernement du Canada pour les activités de base représentent une augmentation de moins de 1,0 p. 100 par rapport au niveau de financement de 2015-2016.

Le tableau ci-dessous comprend le plan financier pour la CFPN pour les exercices 2016-2017 à 2020-2021. La préparation des plans financiers s'est fondée sur les hypothèses suivantes :

1. Le plan financier pour les périodes 2016-2017 à 2020-2021 couvre les exercices de 12 mois se terminant le 31 mars et présente les résultats prévus pour cette période.

2. Le plan financier pour 2016-2017 a été préparé en s'appuyant sur un examen détaillé des secteurs d'activité de la CFPN, y compris les initiatives, les stratégies et les activités prévues pour 2016-2017, une évaluation des risques externes, l'environnement politique prévu pour l'exercice à venir et les meilleures estimations de la direction en ce qui concerne le coût des activités de chaque secteur d'activité.

3. Les prévisions du plan financier pour la période de 2017-2018 à 2020-2021 sont fondées sur l'hypothèse qu'aucun changement important ne sera apporté aux activités de base ou aux secteurs d'activité de la CFPN durant la période visée par ce plan.

4. Un plan financier et opérationnel détaillé pour la période de 2017-2018 à 2021-2022 est en voie d'élaboration à l'heure actuelle. Les plans financiers décrits ci-dessous pour ces périodes de 2017-2018 à 2020-2021 seront révisés une fois la planification terminée.

5. Aucune disposition n'a été prise pour augmenter les taux de rémunération accordés aux commissaires pour l'exercice 2016-2017 puisque ces taux sont déterminés et fixés par le gouverneur en conseil.

6. Le plan financier comprend les coûts estimatifs liés au maintien de la prestation des services aux Premières nations en vertu de l'art.83.

7. Les autres revenus consistent en des intérêts bancaires.

8. Le plan financier pour 2016-2017 ne comprend aucune dépense ni aucun revenu lié aux initiatives spéciales indiquées par la CFPN. La CFPN demandera des fonds supplémentaires pour ces initiatives au cours de la période de planification. Le plan financier pour les exercices 2016-2017 à 2020-2021 ne comprend que les revenus prévus pour les activités fondamentales de la Commission.

État des activités financières Plan financier					
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus					
Gouvernement du Canada	6 000 000 \$	6 147 451 \$	6 215 894 \$	6 277 689 \$	6 309 701 \$
Gouvernement du Canada - initiatives spéciales	-	-	-	-	-
Autres	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	6 010 000	6 157 451	6 225 894	6 287 689	6 319 701
Dépenses	-	-	-	-	-
Coûts de la Commission	893 085	898 101	1 008 298	918 335	929 036
Services intégrés	1 277 130	1 304 119	1 336 792	1 438 122	1 397 592
Activités de la <i>Gazette</i>	145 238	103 037	100 958	102 876	104 833
Élaboration des politiques	783 911	774 739	787 705	800 899	814 325
Éducation	596 853	614 438	606 033	612 767	622 974
Gestion des différends et négociations	248 585	255 150	259 029	262 967	266 965
Coûts liés aux communications	734 777	862 598	761 491	772 356	783 653
Révision des règlements et des textes législatifs et réglementation	1 330 421	1 345 269	1 365 588	1 379 367	1 400 323
Initiatives spéciales	-	-	-	-	-
	6 010 000	6 157 451	6 225 894	6 287 689	6 319 701
Excédent net	- \$				

État de la situation financière	Plan financier				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Actif financier					
Encaisse	2 082 004 \$	2 030 137 \$	2 048 669 \$	2 074 135 \$	2 020 802 \$
Comptes débiteurs	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
	2 152 004 \$	2 100 137 \$	2 118 669 \$	2 144 135 \$	2 090 802 \$
Passif	-	-	-	-	-
Comptes créditeurs	1 235 000	1 185 000	1 185 000	1 185 000	1 185 000
Contrats payables	605 000	605 000	605 000	605 000	605 000
	1 840 000	1 790 000	1 790 000	1 790 000	1 790 000
Actif financier net	312 004	310 137	328 669	354 135	300 802
Actif non financier	-				
Charges payées d'avance	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Immobilisations corporelles	151 503	189 370	206 838	217 371	243 283
	181 503	219 370	236 838	247 371	273 283
Excédent accumulé	493 507 \$	529 507 \$	565 507 \$	601 507 \$	574 085 \$
Excédent accumulé					
Investissements dans des immobilisations corporelles	151 503 \$	189 371 \$	206 838 \$	217 371 \$	243 283 \$
Actif disponible et réalisable	342 004	340 137	358 669	384 136	330 802
Excédent accumulé	493 507 \$	529 507 \$	565 507 \$	601 507 \$	574 085 \$

État des flux de trésorerie	Plan financier				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Activités de fonctionnement					
Excédent (déficit) annuel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie					
Amortissement	90 556	108 133	118 532	125 466	71 667
Perte découlant de l'aliénation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Variations des soldes hors trésorerie	-	-	-	-	-
Comptes débiteurs	10 000	-	-	-	-
Charges payées d'avance	-	-	-	-	-
Comptes créditeurs et contrats payables	(190 000)	(50 000)	-	-	-
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	(89 444)	58 133	118 532	125 466	71 667
Activités d'investissement	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(130 000)	(110 000)	(100 000)	(100 000)	(125 000)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse durant l'exercice	(219 444)	(51 867)	18 532	25 466	(53 333)
Encaisse, début de l'exercice	2 301 448	2 082 004	2 030 137	2 048 669	2 074 135
Encaisse, fin de l'exercice	2 082 004 \$	2 030 137 \$	2 048 669 \$	2 074 135 \$	2 020 802 \$